

Présidence	:	Flotron Pascal
Membres	:	Affolter Vincent, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Bruegger Marceau, Charpié Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Furer Josian, Gugel Murielle, Jolicorps Alexandre, Lauper Ursula, Mercerat Jean-Paul, Noirjean Jean-Charles, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Villos Franco
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1er Vice-Président	:	Morand Steve
2ème Vice-Président	:	Weibel Denis
Scrutateurs	:	Germiquet Fabien, Mathez Bastian
Excusés	:	Salzmann Daniel, Villos Margaux
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

Bureau du Conseil général

Flotron Pascal, Président; Morand Steve, 1er Vice-président; Weibel Denis, 2ème Vice-président; Germiquet Fabien et Mathez Bastian, scrutateurs.

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Braun Monnerat Joëlle, Vice-maire; Graber Nadine, Raetzo Pierre-Michel, Rothenbühler André, Mohni Ismaël et Blaesi Stève, conseillers communaux.

Administration communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint; Beuchat Charles-André, Administrateur des finances.

M. Pascal Flotron, Président, salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et les membres du public. Il souhaite aussi tout particulièrement la bienvenue à M. Josian Furer (PBD-UDC), nouveau conseiller général, qui succède à Mme Anissa Bartlomé.

Concernant le Covid, le Président demande de respecter le plan de protection envoyé par mail et affiché ce soir. Pour cette séance, le port du masque sera obligatoire, sauf lorsque quelqu'un s'exprime.

Il rappelle que les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre au secrétaire adjoint, directement ce soir ou par courriel d'ici à demain soir, pour leur retranscription dans le procès-verbal. Il demande aux membres du public de respecter les distances. En cas de public nombreux, il avait été prévu de diffuser les débats à l'extérieur par le biais d'un haut-parleur, mais ce ne sera finalement pas nécessaire.

Il constate que cette séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du mercredi 9 juin 2021 et par convocations personnelles. La séance est ainsi légalement constituée. Le Président la déclare ouverte.

Il rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Le Président informe avoir reçu une lettre de démission de Madame Nadja Broquet Schmutz de la Commission Bien Vivre à Valbirse.

Le Président indique que les membres du Conseil général qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. A ce stade, il a reçu deux motions et trois questions orales. Il demande s'il y a encore des dépositions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt le registre des dépositions.

Ce soir, les scrutateurs seront MM. Bastian Mathez et Fabien Germiquet.

Le Président indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

Le Président donne une information au sujet des votations du Conseil général. Il rappelle que le règlement du Conseil général s'applique. Il rappelle que le Bureau avait imaginé réfléchir à une éventuelle modification du règlement du Conseil général. Un premier contact a été pris avec l'OACOT. La réponse de ce dernier va effectivement amener le Bureau à se pencher sur une probable modification. C'est un sujet à traiter avec prudence et sérieux. Le Bureau veut y réfléchir de manière détaillée pour faire une proposition au Conseil général qui tienne la route. Le Bureau tiendra le 29 juin 2021 une séance extraordinaire pour examiner à fond la réponse de l'OACOT et pour élaborer des propositions concrètes. Le Président rappelle toutefois qu'en son temps, le règlement du Conseil général avait été ratifié par l'OACOT. Ce sujet reviendra très vraisemblablement pour la prochaine séance du Conseil général.

Le Président dit avoir reçu des excuses de M. Daniel Salzmann et de Mme Margaux Villosz, tous deux de la Liste libre. Le Président procède à l'appel oral. Il constate la présence de 28 membres du Conseil général. La majorité est à 15 voix.

Le Président annonce vouloir faire une pause entre le point relatif aux bâtiments scolaires et celui du Plan de quartier Pierre de la Paix.

Les membres du législatif ont reçu l'ordre du jour arrêté par le Bureau du Conseil général. Celui-ci ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

L'ordre du jour se présente ainsi:

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 15 mars 2021
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election d'un membre à la Commission Bien Vivre à Valbirse
5. Approuver le rapport de gestion 2020 du Conseil communal
6. Approuver les comptes 2020
7. Préavis à l'attention du corps électoral le crédit-cadre de CHF 19'751'500.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévilard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue
8. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, le Plan de quartier Pierre de la Paix
9. Réponse à la motion 2021/01 « Création d'une commission technique »
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance (audit sur le suivi par l'administration des décisions du CG et du CC)
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

Le Président demande s'il y a des demandes de modification de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas. Le Président indique qu'il a reçu deux motions ce soir, elles seront présentées au point 13. Le Président passe au vote.

DECISION: L'ordre du jour tel que proposé est accepté à la majorité évidente.

2. Adopter le procès-verbal du 15 mars 2021

01.0351 Procès-verbaux

M. Pascal Flotron, Président, demande s'il y a des demandes de modifications ou des remarques à apporter au procès-verbal du 15 mars (daté du 27 avril et envoyé le 4 juin 2021). Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote.

DECISION: Le procès-verbal du 15 mars 2021 est accepté par 28 voix.

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions

M. Pascal Flotron, Président, demande s'il y a des déclarations de la part de porte-paroles de groupes. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

4. Election d'un membre à la Commission Bien Vivre à Valbirse

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

M. Pascal Flotron, Président, rappelle que la Commission Bien Vivre à Valbirse doit compter au minimum sept membres. Une démission a été enregistrée. Une proposition est faite par M. José Diaz (PS et sympathisants).

M. José Diaz, PS et sympathisants, fait cette déclaration: "Le Groupe PS et sympathisants présente à ce poste M. Heimann Stéphane. Enfant de Bévillard, marié, deux enfants, policier au corps de garde de Moutier, il a comme hobbies en priorité sa famille, la pratique de divers sports et l'histoire en général. Il se définit comme pragmatique, vulgarisateur pour qu'il puisse intégrer chaque personne aux projets et ayant du bon sens. Suite à une invitation de ladite Commission le 17 mars dernier, il y a trouvé une équipe dynamique et motivée avec des idées et des projets concrets en faveur du bien vivre des citoyens et a été emballé par le challenge. Son engagement: proposer des attractions au citoyen pour qu'il n'y ait aucun besoin d'aller chercher ailleurs et ainsi éviter que Valbirse ne devienne une cité-dortoir. Son premier projet: la création d'une zone intergénérationnelle et sportive, un skatepark.

Je tiens à ajouter que nous avons reçu une première candidature, de Mme Ariane Wandfluh. Malheureusement un événement tragique est venu bouleverser cette demande. Nous tenons, au nom du Groupe PS et sympathisants et de la Commission Bien Vivre à Valbirse, à exprimer nos sincères condoléances à Mme Wandfluh, aux enfants et à toute la famille."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Diaz. Il associe le Conseil général aux condoléances exprimées. Le Président indique que M. Stéphane Heimann remplit les critères d'éligibilité à la Commission. Il demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Le bulletin secret n'est pas demandé. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: M. Stéphane Heimann est élu à la Commission Bien Vivre à Valbirse à l'unanimité moins une voix.

M. Pascal Flotron, Président, félicite M. Stéphane Heimann. Le Président donne quelques informations sur la Commission Bien Vivre à Valbirse. Une séance s'est tenue le 17 mars 2021 avec la présidente de la CBVV Mme Sylvie Bexkens, la conseillère communale Mme Joëlle Braun Monnerat, Mme Jessie Cognis, membre de la CBVV, le conseiller communal M. Ismaël Mohni, le secrétaire communal M. Thierry Lenweiter et le Président du Conseil général M. Pascal Flotron. M. Jean-Daniel Renggli s'était excusé. Cette séance a permis de préciser les choses sur les compétences, notamment financières, des uns et des autres. Le rôle de la CBVV est d'amener des idées nouvelles par des personnes qui ne sont pas forcément engagées dans les autorités. Au sujet des demandes avec une portée financière, nous respectons nos règlements. Si bien que tout passe par le Conseil communal (par le responsable du dicastère touché) pour ce qui est des dépenses uniques jusqu'à CHF 300'000.00. Le Conseil général devra recevoir au moins une fois par législature un rapport sur les activités de la CBVV. Donc beaucoup de demandes doivent passer au Conseil communal et pas au Conseil général. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas.

5. Approuver le rapport de gestion 2020 du Conseil communal

01.0400 Conseil communal

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique qu'il s'agit d'une rétrospective de l'année écoulée, qui a été mise en lien avec les objectifs du programme de législature. L'exécutif se tient à disposition en cas de question.

M. Pascal Flotron, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé. Il passe au vote.

DECISION: Le rapport de gestion 2020 du Conseil communal est accepté par 27 voix et une abstention.

6. Approuver les comptes 2020

08.0131 Comptes annuels

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, rappelle que les conseillers généraux ont reçu le rapport détaillé des comptes préparé par M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances, qu'il remercie au passage pour son travail. Il rappelle que le compte général 2020 boucle avec un excédent de revenus de CHF 739'114.37 contre un excédent de charges prévu au budget de CHF 213'970.45. Le compte global boucle avec un excédent de revenus de CHF 1'009'444.31.

Parmi les éléments déterminants qui expliquent ces bons résultats, il cite notamment les impôts sur le revenu des personnes physiques avec une amélioration de CHF 813'000.00 et les impôts sur les gains immobiliers avec une amélioration de CHF 130'000.00.

Le Maire passe ensuite en revue les principales informations, par fonction, qui expliquent les différences entre le budget 2020 et les comptes 2020, ceci au moyen d'une présentation Power Point (annexée à ce procès-verbal). Il passe aussi en revue les investissements consentis en 2020. Il se tient à disposition en cas de question.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jufer. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Nicolas Curty, à titre personnel, note que le rapport, à la page 9, indique que "Les frais pour cas de responsabilité du SSCO, découverts par suite d'apurements de comptes effectués par la préfecture, ont été très importants en 2020. Bien que nous disposons d'une assurance

pour couvrir de tels risques, seuls certains cas peuvent faire l'objet d'une indemnisation et s'ils peuvent l'être, une franchise est due." Il demande de quoi il s'agit.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, remercie M. Curty d'avoir envoyé la question préalablement. Il indique qu'un cas de responsabilité commence avec une erreur de l'assistant social chargé d'un dossier. L'erreur est découverte par l'APEA. Il peut s'agir de l'oubli de l'envoi d'une facture pouvant être mise à charge des prestations complémentaires ou encore de mauvaises informations transmises à la Caisse de compensation provoquant ainsi un calcul erroné des prestations complémentaires ou encore la non révision de ces prestations complémentaires malgré, par exemple, une diminution de fortune chez le pupille. Cette perte financière doit donc être restituée au pupille par le service social car c'est un préjudice causé par le service social par l'intermédiaire de l'assistant social. C'est une protection pour le pupille pour une gestion irréprochable. Il ne s'agit donc pas de cas de malveillance mais d'oublis.

Nous avons effectivement une assurance qui couvre ce genre de préjudices. Mais il y a une franchise et une part (10%) à notre charge. Dans les comptes 2020, il y a effectivement les cas de responsabilité qui ont comptabilisé CHF 26'430.00 et nous avons reçu de l'assurance CHF 20'224.00, le solde étant à notre charge. En page 49 du rapport sur les comptes, il y a un dossier qui ne relève pas des cas de responsabilité, ceci pour un total de CHF 37'000.00. Une jeune personne sous curatelle a dépensé à sa majorité, juste après la levée de sa curatelle pour enfant, un montant important qui devait servir à payer une grosse facture à l'APEA. Finalement c'est la commune qui a dû payer en avance cette facture. Par la suite, il a été convenu avec ce Monsieur, qui a eu une curatelle pour adulte, un remboursement échelonné sur plusieurs années.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jufer. Il demande s'il y a d'autres interventions.

M. José Diaz, PS et sympathisants, lit cette déclaration: "Nous relevons chaque année que les comptes bouclent avec des chiffres bien trop positifs. Et pourtant il est difficile à la longue de s'en réjouir car ce qui est porté au budget n'est pas toujours utilisé dans sa totalité, ce qui n'est pas une bonne chose. Les projets non terminés un jour ou l'autre doivent être soldés. Les budgets acceptés une année ne peuvent plus être d'une quelconque utilité l'année suivante. Des mauvaises surprises lors des demandes d'acceptation de budget auraient peut-être été évitées si les membres du Conseil communal travaillaient avec la totalité des actifs utilisables.

Au nom du Groupe PS et sympathisants nous sommes d'avis qu'il est temps de travailler avec des perspectives réalistes et non pessimistes et ainsi être à même de boucler des comptes à l'équilibre. Nous nous réjouissons donc qu'une assistance venue d'une commission financière puisse être une aide bienvenue dans l'établissement des budgets futurs. Nous vous remercions pour le travail effectué pour ces comptes."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Diaz. Il demande s'il y a d'autres interventions.

M. Franco Viloz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration: "La CGS a pris connaissance des comptes 2020 et a en outre pu discuter de ceux-ci avec MM. Jufer et Beuchat. Nos remerciements à tous les deux pour leur disponibilité et leurs éclaircissements. La CGS ne veut en rien assombrir les comptes qui bouclent très favorablement. Par les temps qui courent, des nouvelles réjouissantes sont toujours bonnes à prendre. Il convient toutefois de relever que des effets possibles de la pandémie ne sont peut-être pas encore visibles sur les finances communales. Les impôts des personnes physiques qui constituent LA grosse rentrée pour les finances communales sont basés sur les chiffres de 2019. Si le télétravail de 2020 ne devrait pas influencer les recettes fiscales, le chômage partiel est susceptible de les réduire. A voir et à surveiller de près.

La CGS constate également que les travaux non entrepris ou non terminés à fin 2020 influencent favorablement les comptes tant au niveau des dépenses directes qu'au niveau des amortissements puisqu'un amortissement n'est opérable que si les travaux sont terminés.

Une remarque finale à l'intention de nos responsables des finances. Valbirse boucle pour la 6^{ème} fois consécutivement son exercice comptable par un résultat positif alors que le budget pronostiquait un exercice défavorable. Remarquez que malgré les six exercices favorables consécutifs, la situation financière de la commune n'est pas bonne. La prudence bien compréhensible lors de l'établissement du budget engendre pessimisme, retenue et réserve si le budget boucle avec des chiffres rouges.

La CGS propose aux responsables des finances communales d'étudier une approche la plus précise possible, sans optimisme ni pessimisme."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Villosz. Il demande s'il y a d'autres interventions.

M. Cédric Berberat, Liste libre, fait cette déclaration: "Les délégués de la Liste libre tiennent à remercier les auteurs des comptes et du rapport pour leur travail précis, soigné et complet. Au-delà des chiffres réjouissants, qui font que les élus de la Liste libre vont soutenir et adopter les comptes 2020, ceux-ci tiennent à relever les points suivants:

1. La crise sanitaire peut ou pourrait se révéler une bombe à retardement dans la mesure où les décisions de taxation 2020 des personnes physiques ne sont pas définitives. L'impact réel de la Covid n'est dès lors pas encore connu et une certaine prudence doit être de mise dans l'analyse du bilan final. Les effets pourraient se faire sentir sur le poste "impôts des années antérieures" dans les prochaines années.

2. Certains travaux n'ont pas pu se terminer en 2020 en allègent dès lors soit le poste entretien, par exemple pour les routes, soit les amortissements."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Berberat. Il demande s'il y a encore des interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: Les comptes 2020 tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

7. Bâtiments scolaires

05 INSTRUCTION

Préavis à l'attention du corps électoral le crédit-cadre de CHF 19'751'500.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévillard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue

M. Pascal Flotron, Président, indique qu'il y aura quatre rapporteurs pour le Conseil communal ou demandés par celui-ci, à savoir M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, Mme Monica Macary, directrice de l'Ecole primaire, M. Sandro Monti, architecte, et M. Jacques-Henri Jufer, Maire. Il donne la parole à M. Pierre-Michel Raetzo.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, rappelle le contexte. Les bâtiments n'ont pas été entretenus durant un certain nombre d'années. En ce qui concerne les besoins pédagogiques, Mme Macary vous en parlera après. En ce qui concerne l'Ecole à journée continue, les locaux de Bévillard sont inadaptés. J'ai en effet eu la désagréable surprise de constater qu'une multitude d'enfants étaient dans une classe exiguë à midi, dans un grand bruit, et qu'une autre partie dînait dans les couloirs de la halle de gymnastique car il n'y a pas de place ailleurs. Une solution va être cherchée et trouvée pour la rentrée d'octobre, grâce à Mme Djamilia Bartlomé, directrice de l'EJC, et de Mme Nadine Graber, conseillère communale.

La variante 6 a été considérée comme la meilleure par une commission non permanente, qui prévoit la construction d'un nouveau bâtiment à Malleray, la rénovation des collèges de Malleray et Bévillard, l'éventuelle démolition du bâtiment de la Grand-Rue 52. Madame Monica Macary va présenter les besoins pédagogiques de cette variante.

Mme Monica Macary, directrice de l'Ecole primaire de Valbirse, fait cette déclaration: "Vous n'êtes pas sans savoir qu'actuellement, nous manquons cruellement de place. Nous utilisons des salles de couture ou de travaux manuels pour des cours d'enseignement différencié ou des cours d'enseignement spécialisé. Lors de travaux de groupes, les élèves doivent régulièrement investir les corridors par manque de disponibilité de salles.

De plus, plusieurs réformes scolaires ont eu lieu ces 10 à 15 dernières années (l'introduction d'un nouveau plan d'études romand, une nouvelle grille horaire, changement dans l'évaluation, etc). Avec la variante 6 (cycle 1 dans un nouveau bâtiment à Malleray, cycle 2 à Bévillard et EJC au collège de Malleray) nous allons dans le sens de ces réformes et du plan d'études romand qui définit des compétences à atteindre en fin de cycle 1 puis en fin de cycle 2.

La société évolue vite et tous les corps de métier se transforment. Prenez juste quelques secondes pour réfléchir à ce qui a changé dans votre secteur d'activités ces 15 dernières années. L'école ne fait pas exception. Il n'est plus possible d'enseigner comme il y a 15 ans. Le public « élèves » a changé et l'enseignement doit s'y adapter. Nous ne pouvons par exemple plus assiseoir un enfant à un banc toute une matinée en lui demandant de rester gentiment assis sans bouger et d'écouter le prof.

Nous pouvons partir du principe que « ça a très bien fonctionné pour nous » que « c'était mieux à l'époque » et que finalement « on a qu'à faire comme avant ». Mais ce n'est pas possible ! Le constat est là, la réalité d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui. Nous devons l'accepter. L'école n'échappe pas à cette évolution et ne doit surtout pas y échapper. Son rôle premier étant de former les citoyens de demain!

Forcément que pour y arriver, les infrastructures doivent changer avec le reste. Pour pouvoir offrir le meilleur enseignement possible à nos élèves, les structures doivent être modifiées en conséquence.

L'école a besoin d'avoir des locaux qui répondent à cette évolution, des locaux qui permettent de mettre en place un projet « élève » où l'enseignement peut être décloisonné en offrant par exemple la possibilité à un enfant d'école enfantine qui sait déjà lire de rejoindre un groupe de 3H pour des activités de lecture, en permettant finalement à chacun de développer son potentiel propre, à son propre rythme. Pour cela les enfants d'un même cycle doivent se trouver

sous un même toit. Le canton fixe d'ailleurs des recommandations très précises en matière d'infrastructures scolaires. Il fixe également des tailles de classes minimales (75m² pour une classe d'école enfantine et 64m² pour une classe d'école primaire). A préciser que l'on parle ici de la taille minimale et que les classes de la Maison de l'Enfance sont plus grandes que cela. Pour développer le cycle élémentaire (classe de 1-2H et de 3-4H avec une sorte de partenariat), il faut en plus un espace commun pour permettre la mise en place d'activités interclasses et pour le décroisement.

La variante 6 prend en compte tous ces facteurs. C'est un projet ambitieux. Il révolutionne beaucoup de choses et cela peut et va déstabiliser une partie de la population, c'est certain! Mais quel est le point le plus important à retenir? Décider de ne rien changer en s'enfermant dans des pratiques d'antan pour ne surtout déstabiliser personne? Ou « oser » faire des choix audacieux pour tendre vers l'école de demain?"

M. Pascal Flotron, Président, remercie Mme Macary. Il redonne la parole à M. Raetzo.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, en profite pour remercier Mme Macary et Mme Bartomé pour leur patience pour lui avoir expliqué le fonctionnement de l'école et de l'école à journée continue, les difficultés rencontrées et les choix qui ont été faits jusqu'à maintenant.

Il rappelle que la Commission non permanente avait chiffré le coût de la variante 6 à CHF 12'000'200.00 et que le projet du Conseil communal se monte à CHF 19'751'500.00. Il donne le détail des chiffres pour chaque objet, chiffres qui figurent dans le rapport du Conseil communal.

Il souligne que le nouveau bâtiment aura pour objectifs principaux d'offrir aux écoliers et enseignants un outil moderne avec des espaces modulables et sains; mieux accueillir les écoliers en situation de handicap, répondre aux défis futurs en matière énergétique et de durabilité. Et répondre à une demande en potentielle augmentation. Il note que la commune de Plateau de Diesse a accepté l'année passée un crédit de CHF 13'920'000.00 pour un nouveau bâtiment scolaire. Il passe la parole à M. Sandro Monti, architecte, auteur de l'avant-projet de nouveau bâtiment.

M. Sandro Monti, architecte, donne le fil rouge qui a guidé sa réflexion dans l'élaboration de son avant-projet: analyse de la configuration de la parcelle à disposition, des accès possibles et des bâtiments avoisinants; prise en compte du règlement communal de construction; le cahier des charges comprenant les différents locaux qui lui a été remis par la directrice de l'école primaire et les souhaits exprimés par le Conseil communal. Il a aussi été important de prendre un compte un type de matériau de construction qui réponde à la problématique environnementale. Le choix a vite été fait: construire un bâtiment à ossature bois, qui est notamment un matériau de proximité et qui permet de réduire le délai de réalisation. Ses expériences en la matière lui confirment qu'il s'agit d'une bonne solution.

M. Monti donne ensuite des explications sur le bâtiment, étage par étage, en s'appuyant sur le plan de situation, des images de synthèse, des vues 3 dimensions et des coupes. Il a tenu compte dans son avant-projet des différences de niveaux du terrain, ce qui permet de créer des sous-sols pratiquement sans travaux d'excavation. M. Monti passe en revue la distribution des locaux sur la base du rapport qu'il a établi en février et que les conseillers généraux ont reçu avec l'envoi des documents pour ce Conseil général.

M. Monti explique que, selon le règlement communal de construction, pour les bâtiments dont la longueur est supérieure à 25 mètres, les façades doivent être modulées dans leur longueur par des éléments différenciés. Il a dès lors travaillé sur l'esthétique des façades en utilisant un bardage horizontal sur une partie et un revêtement en plaques fibrociment sur une autre. En plus, il y a un décalage des façades. Ce bâtiment mesure 55 mètres de long. Il relève aussi la présence d'un avant-toit qui protège les façades en cas d'intempéries. Les espaces ouverts extérieurs sont utiles car les espaces autour du bâtiment sont restreints. Il reste à disposition en cas de questions.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Monti. Il donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que pour chaque projet d'investissement, il faut savoir trouver le bon dosage entre la qualité de l'investissement planifié et son coût prévisible. Si on ne veut faire aucun compromis sur la qualité alors on doit accepter d'y mettre le prix. Par contre si nous voulons garder un coût raisonnable, nous sommes obligés de faire des concessions et ainsi revoir à la baisse nos exigences. Par rapport aux chiffres mentionnés dans le rapport initial de la Commission non permanente, les coûts du projet global tel que présenté aujourd'hui sont de CHF 7'550'000.00 plus élevés. Le nouveau bâtiment est parfait, les rénovations sont complètes, la grande question est de savoir si nous pouvons nous permettre de ne faire aucune concession dans ce projet. C'est à vous d'y répondre dans un premier temps, puis à la population en cas d'acceptation de votre part. Vous avez reçu avec ce projet un plan financier, celui-ci tient compte d'une augmentation de la quotité d'impôt de deux dixièmes. C'est le minimum qu'il faut pour pouvoir financer ce projet. Au niveau de l'endettement, on va plus que doubler. Nous avons pris les devants avec un institut financier pour obtenir le cash nécessaire. Au niveau des investissements on arriverait bon an, mal an à faire les autres investissements, mais cela dépendra aussi des rentrées des années futures. C'est désormais à vous d'en discuter et, surtout, de donner une ligne au Conseil communal pour savoir dans quelle direction aller.

M. Pascal Flotron, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Il précise que la Commission de gestion et de surveillance lui a indiqué qu'elle ne prendra pas position à ce stade vu la dimension politique de l'objet.

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, fait cette déclaration: "La Commission scolaire s'est réunie en séance ordinaire le 8 juin dernier. Elle a pris connaissance du point 7 de l'ordre du jour de ce soir et débattu du préavis à donner. Après avoir examiné tous les documents, la Commission scolaire estime que le projet devisé à CHF 19'751'500.00 est trop cher et préavise donc négativement ce crédit-cadre. A l'unanimité de ses membres, la commission demande qu'il ne soit pas dérogé de la variante 6 et que celle-ci soit « revisitée » rapidement par un petit groupe de travail. Le but étant de pouvoir présenter au Conseil général, dans les mois à venir, un projet en phase avec la capacité financière de la commune. La Commission scolaire a également relevé qu'il s'est écoulé beaucoup trop de temps entre janvier 2020 et le projet présenté aujourd'hui. Elle souhaite qu'on mette les bouchées doubles pour traiter ce dossier qui, de l'avis de tous, est considéré depuis plusieurs années comme étant prioritaire!"

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants, lit cette déclaration: "Le Groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal et formule les remarques suivantes :

Le Commission non permanente qui a siégé 2 ans, sur deux législatures, a validé en octobre 2019 la variante 6 qui atteignait alors un chiffre d'environ CHF 12'000'000.00. Cette enveloppe financière chiffrée par un bureau d'architecture de Tramelan était censée couvrir une nouvelle construction en bois (similaire à la Maison de l'Enfance) pour environ CHF 7'400'000.00 et une rénovation minimum des deux autres bâtiments scolaires principaux, à Malleray pour CHF 2'500'000.00 et à Bévillard pour CHF 1'600'000.00. La Commission non permanente comportait notamment 3 membres de l'exécutif, 5 membres du CG, la direction de l'école primaire, de l'EJC, de la crèche et la présidente de la Commission scolaire de l'école

secondaire. Ces personnes ont validé à l'unanimité cette variante 6, projet qui se voulait non luxueux et cohérent pédagogiquement pour l'avenir de notre commune.

Lors des différentes séances de cette Commission non permanente, sans dévoiler le secret de la discussion, il avait été question de trouver un architecte qui puisse chiffrer tout cela, ne pas faire du low-cost, mais pas du luxe non plus et une fois l'architecte trouvé, il se mettrait en contact avec les directrices concernées. Lorsque le premier architecte avait été invité le 02.10.2019 par la commission pour répondre aux questions, je m'étais personnellement étonné de la différence entre ses chiffres et ceux d'un autre bureau qui avait fait l'inventaire des deux écoles en 2016 et j'avais posé la question à l'architecte « *Est-ce qu'il nous garantit qu'à ce prix-là on peut faire quelque chose ?* » et sa réponse avait été clairement « *oui* ».

Dans son rapport du 12.12.2019, le Conseil communal avait souligné la qualité du travail de la Commission non permanente et rejoint sa conclusion de partir sur la variante 6 et proposer aux élus de la valider. Lors de sa séance du 27.01.2020, le Conseil général a validé cette variante 6 par 27 voix et 2 abstentions.

Lors de la séance de la Commission non permanente du 02.10.2019, M. le Maire avait relevé que la commission devait faire une proposition avec des chiffres et le Conseil communal s'inquiéterait ensuite de savoir si c'était financièrement réalisable. Un des membres du CG présent avait jugé alors inopportun de soumettre un dossier et devoir dire que financièrement ce ne serait pas envisageable. Or, c'est bien ce qui se passe ce soir. Un projet chiffré à CHF 19'751'500.00 n'est pas finançable pour notre commune, tout le monde en est conscient. Le groupe PLR ne peut pas soutenir ce crédit.

Après ces premières considérations, permettez-nous quelques remarques et interrogations complémentaires de notre part qui ressortent à la lecture du dossier :

Tout le monde s'accorde pour dire que l'avenir de nos bâtiments scolaires et parascolaires doit être traité en priorité. Si une solution provisoire a pu être trouvée pour l'EJC de Malleray, force est de constater que 17 mois se sont écoulés entre la validation par le Conseil général le 27.01.2020 et aujourd'hui. Un second architecte a chiffré de manière détaillée une nouvelle construction. La direction de l'école primaire a rencontré pour la première fois ce spécialiste le 28.09.2020 soit 8 mois après la décision du Conseil général. Pour un projet que tout le monde dit prioritaire, c'est clairement trop long pour notre groupe, même si nous sommes conscients que l'année 2020 a été placée sous le signe du coronavirus.

Dans le rapport du Conseil communal, il est écrit que le surplus entre les coûts du premier et du second architecte (CHF 2'900'000.00), je cite le rapport : le surplus « *s'explique par des volumes supérieurs afin de correspondre aux normes et aux besoins pédagogiques* ». Cette affirmation n'est pas correcte. Les m² fournis par la direction au deuxième architecte sont les mêmes que les m² fournis au premier. Il existe des normes cantonales pour les dimensions des classes, mais les grandeurs des classes ou autres locaux scolaires peuvent changer selon l'appréciation d'un architecte ou d'un autre, également selon l'esthétique du bâtiment à construire. Les dimensions figurant dans le projet qui nous est présenté sont idéales, mais représentent environ 400 m² de plus que dans le premier projet. La directrice s'était mise à disposition pour revoir ces chiffres s'il s'avérait que le projet coûterait trop cher. Depuis la date du rapport qui nous est

soumis, en février 2021, soit il y a 4 mois, personne ne l'a contactée afin de discuter d'un projet revu à la baisse au niveau des m2 notamment.

Le projet du second architecte est très complet, mais il n'a jamais été dans les demandes de l'école de disposer de grands balcons à chaque étage ou d'un garage souterrain devisé à plus de CHF 1'100'000.00. Certes ce serait agréable, mais ce sont des éléments qui ne sont pas indispensables et surtout pas demandés, des éléments qu'on aurait pu revoir avant de nous fournir le dossier ce soir. Nous trouvons mal à propos de mettre ce surplus de CHF 2'900'000.00 sur le dos de l'école. A croire que c'est la direction ou les enseignants ou encore la Commission scolaire qui souhaitent un bâtiment luxueux.

Notons encore que le premier architecte a compté le m3 à CHF 950.00 et le second à CHF 920.00. Ce qui démontre que les chiffres n'ont en tous cas pas été sous-évalués lors du premier projet.

Le Groupe PLR s'étonne également que les chiffres du premier architecte n'aient pas été retenus pour les rénovations de Malleray et de Bévillard. Nous n'avons rien à dire sur le travail de l'architecte qui a inventorié les bâtiments en 2016, et sur lequel le Conseil communal se base aujourd'hui. Le travail de cet architecte est très détaillé et complet, mais pouvons-nous nous permettre financièrement une telle rénovation ? Poser la question c'est y répondre. Clairement non, nos moyens financiers sont limités, donc limitons-nous à refaire ce qui est à refaire (il avait été question de refaire 2 étages pour les besoins de l'EJC, pas la totalité du bâtiment, pas les combles, pas le clocher, etc.). Une rénovation moins coûteuse doit certainement être possible, elle ne doit pas viser l'idéal, mais être fonctionnelle, être le reflet de nos moyens financiers.

Nous regrettons également que durant ces 17 mois, la directrice de l'EJC n'ait pas été contactée pour qu'elle puisse fournir ses besoins et discuter de ces rénovations, elle qui est censée utiliser deux étages de ce bâtiment dans le futur. Les besoins d'une EJC ne sont clairement pas les mêmes que les besoins d'une école. Nous ne comprenons pas pourquoi la rénovation est chiffrée sur un dossier de 2016 qui prévoyait une rénovation complète du collège primaire de Malleray pour les besoins d'une école primaire.

D'autre part, nous relevons que des travaux ont déjà été réalisés dans ce bâtiment, notamment une classe d'Ecole enfantine complètement rénovée et qu'elle figure toujours comme non rénovée dans le crédit qui nous est proposé ce soir. Cela n'est pas correct.

Concernant le collège de Bévillard, nous formulons aussi les mêmes remarques à savoir que nous nous étonnons que les chiffres de 2016 soient repris tels quels, alors que la rénovation pour les besoins de l'école doit pouvoir être réalisée à des coûts inférieurs. Les combles, le clocher, les sous-sols ne font pas partie des vœux de rénovation, nous n'avons tout simplement pas les moyens de refaire complètement le bâtiment, refaisons déjà ce qui est nécessaire pour les classes. Nous voulons des classes et des locaux rénovés et fonctionnels, nous ne demandons pas un bâtiment complètement refait à neuf, des sous-sols au clocher.

Par rapport aux chiffres fournis dans le dossier, chiffres auxquels se réfère le Conseil communal pour nous proposer le crédit-cadre de CHF 3'000'000.00 pour cette école de Bévillard,

nous relevons que toutes les portes ont déjà été changées alors qu'elles figurent comme étant « à remplacer » dans le crédit qui nous est proposé ce soir, ce n'est pas correct vis-à-vis du Conseil général. De plus, tous les tableaux noirs figurent aussi « à remplacer » dans le dossier, alors que plusieurs tableaux ont déjà été changés dans l'école primaire de Valbirse et ce, sur le budget annuel de l'école. Les baies vitrées ont été remplacées alors qu'elles figurent toujours comme « à remplacer » dans le crédit qui nous est proposé ce soir. Voter un crédit pour des éléments déjà remplacés, nous ne comprenons pas la démarche. De plus, si l'EJC n'est plus dans l'école de Bévillard mais dans le collège de Malleray, la cuisinette dans la salle des maîtres n'est pas nécessaire puisqu'il y en a une ailleurs. D'autres points pourraient encore être soulevés. La direction n'a pas été consultée en lien avec ces rénovations ; on nous soumet des chiffres de 2016 repris tels quels, sans vérifier ce qui avait vraiment besoin d'être refait pour une école fonctionnelle, selon nos moyens, et sans vérifier si en 5 ans des choses ont déjà été rénovées, ce que notre groupe regrette infiniment.

Enfin, une remarque générale : nous avons accepté en 2018 un « règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments communaux » dans lequel CHF 500'000.00 sont en principe versés annuellement (CHF 300'000.00 en 2021). Au 31.12.2020, ce compte se monte à CHF 1'335'832.40 et comme on a pu le lire dans le rapport relatif aux comptes 2020, CHF 197'776.20 ont été prélevés l'année passée pour l'entretien des bâtiments scolaires. Une grande partie des coûts qui nous sont proposés ce soir, tirés du rapport de 2016, sont des coûts d'entretien, pourquoi ne sont-ils pas financés par ce fonds spécial ?

En conclusion, le Groupe PLR préavise négativement le crédit-cadre de CHF 19'751'500.00 qui nous est proposé ce soir. Il demande au Conseil communal de revisiter la variante 6 plébiscitée par tous, en s'adjoignant le soutien d'un petit groupe de travail concerné. Notre groupe souhaite que nous nous (re)mettions tous au travail dès demain 22 juin afin de proposer dans les mois qui viennent un nouveau projet qui soit fonctionnel, pédagogique et financièrement supportable."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Utermann. Il demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer maintenant? Il constate que l'exécutif souhaite s'exprimer à la fin. Il demande s'il y a d'autres interventions.

M. Nicolas Curty, à titre personnel, fait cette déclaration: "En préambule, je signale que mon propos ne remet nullement en cause le travail et les compétences des différents architectes ayant travaillé sur le projet. La commission qui a travaillé sur le projet des écoles a défini les besoins fonctionnels et pédagogiques, en impliquant toutes les parties prenantes. Une fois ce travail fait, différents architectes ont été mobilisés pour projeter la rénovation des écoles existantes, respectivement la construction d'un nouveau bâtiment. En effet, dès que les besoins fonctionnels et pédagogiques étaient connus (en l'occurrence, il s'agit de notre variante 6), l'étape suivante consistait à demander à un/des architectes/s d'établir un/des projet/s, dans un cadre financier préétabli. C'est à partir de là que le chemin est parti dans tous les sens.

Dans ce contexte, le concours d'architecture, bien que générant un coût, permettrait d'approcher le projet sous un angle plus ambitieux. Par exemple:

- Elargir le champ des possibilités: des dizaines de bureaux d'architectes participeraient potentiellement, amenant de la créativité et des solutions non imaginées à ce stade.

- Voir les choses avec des regards externes: des architectes ayant déjà travaillé sur des projets d'écoles en Suisse apporteraient probablement une expertise dont nous ne disposons pas aujourd'hui.

- Tenir compte de la dimension financière: un concours d'architectes dans lequel la dimension financière est définie et les besoins connus donne la possibilité, dans un contexte de concurrence entre de nombreux participants, de trouver des alternatives.

Ce soir, il nous est présenté un projet qui fera l'unanimité contre lui. La dimension financière est insupportable pour la caisse communale et la dimension architecturale est loin de donner satisfaction. Seul l'aspect fonctionnel (l'analyse des besoins) semble clairement travaillé et validé (donc la variante 6).

Je souhaiterais savoir pour quelle(s) raison(s) le concours d'architecture n'a pas été retenu? Quels sont les avantages déterminants de la voie solitaire que le Conseil communal a décidé de suivre jusqu'à présent et qui nous amène à nous prononcer sur un projet boiteux?

Pour la suite, je ne peux que suggérer aux personnes qui auront la charge de continuer ce dossier de considérer l'option du concours d'architecture, même si elle fait perdre un peu de temps. Regardons les choses en face: nous allons construire pour 50 ans au moins. Il est essentiel de mettre tous les atouts de notre côté pour disposer de bâtiments fonctionnels, esthétiques, durables et finançables. Je vous recommande de voter non à ce projet."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Curty. Il demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Patricia Salerno, Liste libre, fait cette déclaration: "Trop cher, voilà résumée, en deux mots, la position des membres de la Liste libre vis-à-vis de ce projet. Cependant, le besoin est là. Il faut, de toute évidence, faire quelque chose. L'école primaire de Malleray a un urgent besoin de rafraîchissement et de mise en conformité aux normes scolaires et l'EJC, avec la structure actuelle sur trois sites, est compliquée. Le site de Bévillard est du reste peu adapté. Le projet proposé est ambitieux ; il répond aux exigences du monde scolaire tout en tenant compte au mieux des bâtiments existants. La collectivité doit certes investir pour la formation. Mais économiser dans ce domaine est un mauvais calcul, cela se paiera à moyen terme. Le problème dans notre cas réside donc dans le coût. Nous devons impérativement avoir un projet en corrélation avec la situation financière de la commune. Il est évident aux yeux des élus de la Liste libre que le "non" de ce soir n'est pas un "non" à tout projet.

La variante 6 proposée est une bonne solution ; il convient cependant de la redimensionner ou de l'adapter aux exigences actuelles. Une piste serait de revoir les dépenses pour le collège de Malleray. Ce bâtiment doit continuer à abriter des élèves ; c'est son unique vocation. Quitte à se faire reprocher que la rénovation est un emplâtre sur une jambe de bois comme à Tramelan, nous devons analyser chaque poste des dépenses pour rénover ce bâtiment en définissant leur nécessité.

Le projet présenté par la commission ad hoc attribuait le bâtiment de Malleray à l'EJC ; le calcul des dépenses a été fait dans cette perspective. Le projet actuel s'appuie sur une rénovation totale. Et les chiffres proposés viennent d'une expertise qui va bien au-delà des besoins de l'EJC.

Quant au nouveau bâtiment, il est évident qu'il doit non seulement tenir compte de l'évolution probable du nombre d'élèves de Valbirse mais aussi des exigences scolaires. Ici aussi, chaque poste des dépenses doit être scrupuleusement analysé. C'est le prix à payer et nous invitons les responsables de ce dossier à:

- Revoir les dépenses pour la rénovation du bâtiment de Malleray selon, nous insistons, les besoins de l'EJC.
- Analyser poste par poste les dépenses pour la construction d'un nouveau bâtiment et pour la rénovation du site de Bévillard. On pourrait par exemple, dans le cadre d'un redimensionnement du nouveau bâtiment scolaire, étudier la nécessité de locaux au sous-sol.
- Maintenir le site de Pontenet avec des classes d'élèves à plein temps."

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, indique que le Groupe PBD-UDC va également refuser le crédit-cadre proposé ce soir. Il constate que ce montant se base sur une simple addition de deux estimations qui datent d'environ 5 ans et sur le chiffrage d'un premier avant-projet. Il constate que le projet ne tient pas compte de travaux effectués depuis lors sur les bâtiments existants. Il n'est non plus tenu compte de la notion de rénovation partielle du collège de Malleray alors que cela est planifié dans la variante 6. Il n'est pas tenu compte d'un redimensionnement potentiel du nouveau bâtiment puisqu'apparemment aucune demande n'a été adressée à l'architecte de faire évoluer l'avant-projet pour diminuer le volume et les coûts.

"Le Groupe PBD-UDC ne comprend pas la stratégie du Conseil communal qui, par cette présentation, risque d'envoyer le projet contre le mur en nous présentant à nous et à la population une seule variante maximale très largement au-dessus de nos moyens financiers et n'ayant visiblement fait l'objet d'aucune étude complémentaire ni d'aucune optimisation. Nous sommes d'avis que les études doivent se poursuivre très rapidement en respectant la volonté du Conseil général d'organiser les écoles selon la variante 6 et de présenter des solutions financières par notre commune."

M. José Diaz, PS et sympathisants, fait cette déclaration: "Le Groupe PS et sympathisants dans sa majorité déplore la présentation du projet balancé ainsi à l'acceptation du Conseil général. Ce dossier terriblement important pour le futur de notre commune, travaillé depuis de longues années, ayant usé plusieurs architectes, fruit de l'analyse d'un groupe de projet et dont les variantes ont déjà fait l'objet d'un vote au Conseil général, devrait être à bout touchant avec une planification financière solide et surtout à la portée des moyens possibles de notre commune.

Nous sommes tous d'accord pour une amélioration des institutions scolaires de Valbirse, mais dans une forme à laquelle nos citoyens puissent adhérer et non au blocage pendant plusieurs décennies d'autres investissements importants et d'une quotité d'impôt prenant l'ascenseur.

Nous sommes favorables à la constitution d'un nouveau groupe de travail allégé et chapeauté par le représentant du dicastère des écoles, et qui aura pour but de redimensionner un dossier séduisant au budget acceptable.

La variante 6 est la piste recherchée mais notre groupe n'est pas contre d'autres propositions si celles-ci retiennent les points pédagogiques que nous devons atteindre, que le coût est réaliste et à la mesure d'une petite commune de 4'000 habitants."

M. Jean-Paul Mercerat, à titre personnel, se demande quel aurait été le projet retenu par le CG ou la commission ad hoc si le montant d'environ CHF 20'000'000.00 avait été connu au moment du choix ? Par ailleurs, il dit n'avoir aucun problème avec l'aspect pédagogique de la variante 6, cependant il estime que le nombre de quatre sites scolaires est trop élevé en fonction de la taille de notre commune. Il juge judicieux d'évaluer toutes les pistes en termes d'implantation de bâtiment. Ce n'est pas quelques mois de plus qui vont nous pénaliser lourdement.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mercerat. Il demande s'il y a encore des interventions de conseillers généraux. Tel n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, répond aux différentes critiques émises. Par rapport au timing, il reconnaît que cela a pris du temps et ne veut pas mettre ça sur le compte du coronavirus. Il y avait passablement d'autres dossiers en cours et il accepte qu'il aurait certainement fallu mettre plus de pression sur ce dossier.

Au sujet du nouveau bâtiment, le Conseil communal n'a pas voulu imposer les besoins. Il a jugé que la meilleure chose à faire était de laisser l'école exprimer ses besoins. Le Maire s'étonne d'entendre ce soir que le Conseil communal n'a rien fait. En ce qui concerne les volumes supplémentaires, lors d'une séance du Conseil communal, le Maire avait émis l'hypothèse de supprimer un étage. Mais les contacts avaient été établis entre l'architecte et la directrice, et le Conseil a dès lors pensé que le projet présenté correspondait aux besoins. Finalement, dit-il, on nous reproche d'avoir accepté des choses qui nous ont été demandées, alors peut-être qu'on aurait dû imposer un étage de moins.

Par rapport aux rénovations des bâtiments existants, le Maire rappelle que les communes avaient à l'époque mandaté le bureau KWSA pour évaluer les rénovations des bâtiments. Le travail sur le collège de Malleray est très fouillé, très précis, celui sur le collège de Bévillard un peu moins. La suite, vous la connaissez. Le Conseil communal a pris contact avec l'architecte pour essayer de voir ce qu'il était possible de ne pas entreprendre, ceci notamment au regard des chiffres avancés par le Bureau Kipfer. Nous n'avons pas réussi, nous n'avons pas été suivis. Nous ne nous sommes pas approchés de l'École à journée continue car la dimension du bâtiment était alors devenue plus importante que la dimension pédagogique. Notre erreur a peut-être été de n'avoir pas été plus insistants pour faire diminuer les coûts.

Concernant le concours d'architecture; les architectes sont généralement pour, les personnes dans les finances généralement contre. J'en veux pour preuve un article du magazine Bilan. Un audit a été fait à la cour des comptes du canton de Vaud et on voit clairement qu'il n'y a aucun avantage en termes financiers de passer par un concours d'architecture. Mettre en concurrence? Un concours d'architecture c'est lorsqu'on ne sait pas ce qu'on veut faire. Naïvement, je me suis dit qu'on savait ce que nous voulions faire. De toute manière nous serions ensuite soumis aux marchés publics. Alors si vous souhaitez que nous passions par un concours d'architecture, on le fera.

Il y a une chose que je n'ai pas entendu ce soir dans les remarques: combien on peut se permettre? Lorsque je suis entré au Conseil communal, je pensais que nous avions CHF 5'000'000.00 à disposition. Ensuite il y a eu l'étude de M. Urfer qui évoquait les CHF 20'000'000.00, puis l'hypothèse 6 avec les chiffres de CHF 12'000'000.00. Lorsque j'ai discuté avec le Bureau KWSA qui a établi les études pour la rénovation des collèges, on m'a clairement fait entendre que les CHF 2'588'000.00 prévus pour Malleray étaient complètement sous-estimés. Une fois c'est trop, une fois ce n'est pas assez: j'ai entendu des appréciations très divergentes ces derniers mois. Ma démarche était constructive avec le Bureau KWSA pour essayer de voir ce que l'on pouvait supprimer pour diminuer les coûts, mais vous connaissez la suite: une lettre et une intervention au Conseil général. Si j'avais insisté en disant que le montant pour le collège de Malleray se limitait à CHF 3'000'000.00 on m'aurait dit que je ne comprenais pas le message.

La séance de ce soir est importante car elle va nous donner une ligne. La constitution d'un groupe de travail sera une bonne chose car nous ne devons pas seulement nous battre nous, mais vous devrez aussi vous mettre d'accord en amont. Nous avons présenté le projet sans concession. Alors

oui j'entends les critiques comme quoi nous n'avons pas fouillé les études pour savoir si tels ou tels travaux ont été faits. Mais lorsque vous avez des rénovations il y a aussi des imprévus. On s'engage à mettre les bouchées doubles et à aller dans le sens que vous déciderez ce soir.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jufer. Il demande s'il y a encore des interventions.

M. Sandro Monti, architecte, dit avoir été surpris d'entendre certains éléments ce soir et souhaite revenir sur quelques points. Le projet qui a été calculé par le Bureau Kipfer était un projet avec 1'875 m² de surface et nous sommes désormais à 3'100 m², soit une différence de 65%. Idem en ce qui concerne le volume puisque nous avons un volume de 11'050 m³ dans mon projet contre 7'375 m³ dans le projet Kipfer (soit une différence de 51%). Il faut tenir compte de cet élément.

Il faut aussi tenir compte que le projet de M. Kipfer prévoyait un bâtiment de 25 mètres sur 25 mètres, sur trois niveaux. Comment voulez-vous mettre un bâtiment carré de cette dimension sur le terrain rectangulaire en question? Vous n'y arrivez pas et vous ne répondez pas au cahier des charges. Lors d'un tel projet, il faut tenir compte du cahier des charges et de la réglementation de construction. Comme on ne peut pas donner des espaces à l'extérieur car le terrain est petit, il faut les donner à l'intérieur sous une forme ou une autre et je les ai donnés sous la forme de balcons. C'est demandé, ce sont des directives. Pour ce type de bâtiments, il est exigé entre 12 et 13 places de parc. Vous avez vu le plan de situation, où voulez-vous mettre ces 12-13 voitures? Il n'y a pas de place à l'extérieur donc je les ai mises à l'intérieur en profitant de la déclivité du terrain. Il y a aussi des normes AIB à respecter, j'ai pris contact avec M. Alexandre Jolicorps pour que ce bâtiment corresponde aux normes.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Monti. Il demande s'il y a encore des interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: La demande de préavis d'un crédit-cadre de CHF 19'751'500.00 à l'attention du corps électoral récolte 0 voix pour, 27 voix contre, 1 abstention. Le crédit est donc refusé.

M. Pascal Flotron, Président, précise avoir reçu une motion en lien avec ce sujet et dont il sera question plus tard durant la séance. Il propose de faire une pause de 15 minutes.

8. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, le Plan de quartier Pierre de la Paix

04.0231 Plans de quartier

M. Pascal Flotron, Président, reprend le cours de la séance à 21h15, après 15 minutes de pause. Il donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. André Rothenbühler.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, présente le projet avec des explications affichées à l'écran. Il dresse un petit historique. En 1930 a commencé l'exploitation de la carrière de Pré Rond. En 2012 a eu lieu le glissement de terrain et l'interruption de l'exploitation. Sur ce, l'exploitant a demandé un nouveau permis de remplacement sur le site Pierre de la Paix qui a été refusé par la commune de Malleray. Cela a sanctionné la fin de la cuisine locale et le début des procédures légales conformes puisque la commune de Malleray n'avait pas la possibilité de refuser une demande de permis de construire car, dans ce cas, le permis de construire concerne une zone en dehors de la zone à bâtir ce qui est de la compétence de l'OACOT.

Depuis un certain nombre d'années déjà, les projets de carrière doivent figurer dans un plan directeur régional. Cette planification régionale vérifie les besoins, la conformité, les localisations et la faisabilité avec une première étude d'impact sur l'environnement qui est imposée aux futurs promoteurs d'un projet de carrière. C'est ce qui s'est passé.

Ensuite, l'Office cantonal de l'environnement a donné son feu vert pour que ce site figure au plan directeur régional. Puis il y a eu une approbation définitive par l'OACOT du plan directeur régional, avec une révision partielle avec le site de Pierre de la Paix en coordination réglée. C'est seulement en juillet 2018 qu'il y a eu la procédure de l'édiction du Plan de quartier et finalement c'est à partir du plan de quartier qu'il appartient à la commune de conduire ce processus, qui est reconnu d'un intérêt public autant de la Confédération, du canton, de la région que des communes. Pour ne pas subir la fâcheuse gestion de Pré Rond, la commune a fixé la condition préalable au lancement des travaux une convention relative à l'exploitation de la future carrière. Quant au propriétaire et à l'exploitant, ils avaient à leur charge le financement de tous les travaux, plus de CHF 400'000.00 à ce jour.

Quel est le rôle des autorités? C'est d'assurer de bonnes conditions cadres. Dans les projets de carrière et décharge, il y a toute la cascade avec la LAT qui oblige les pouvoirs publics à assurer un approvisionnement suffisant ainsi que des matières premières suffisantes pour le secteur de la construction. La Loi sur la protection de l'environnement exige que les cantons gèrent une planification de la gestion des sites pour faire un minimum de trous et de concentrer les besoins en décharges et les sites d'extraction. Le plan sectoriel du canton de Berne délègue cette planification en demandant à ce que le Jura bernois forme une région, à ce que chaque région soit autonome en matière d'extraction et de décharge, et puis c'est le plan directeur régional qui détermine les sites et leur degré de coordination. C'est seulement après qu'on arrive au plan de quartier. André Rothenbühler explique la situation actuelle du plan directeur avec les différents sites en coordination réglée et leur situation.

Au sujet de la convention relative à l'exploitation d'une future carrière, André Rothenbühler explique que les partenaires se sont entendus mais qu'elle ne sera signée que si le projet démarre. Elle sera signée entre la Commune mixte de Valbirse, la Bourgeoisie de Malleray et l'exploitant. Le but c'est de respecter le plan de quartier, ses conditions et charges; dresser la responsabilité de l'exploitant en cas de dégâts (RC), pour l'entretien et la sécurité de la carrière et le nettoyage de la route en cas de salissures; mandater à charge de l'exploitant un spécialiste pour le suivi géotechnique ainsi que son affiliation à l'association des carrières pour le contrôle annuel des installations. Cette convention prévoit aussi la redevance de CHF 1.00 le m³ à la Bourgeoisie, cette dernière reverse ensuite le quart à la Commune mixte de Valbirse. Cette convention dit aussi que l'exploitant, avec cette carrière, doit fournir la commune et les entreprises locales ainsi qu'accueillir leurs dépôts à des prix concurrentiels (donc priorité à la région et à la région proche). Elle prévoit aussi surtout l'instauration d'une Commission « carrière Pierre de la Paix » qui sera un organe de contrôle et de suivi sous la responsabilité de la commune mais à la charge de l'exploitant (avec un membre du Conseil communal qui en assure la présidence, un représentant de l'exploitant, un représentant de la Bourgeoisie et un représentant des riverains qui subissent le trafic). Enfin, l'activité commerciale devra être suspendue entre 11h45 et 13h15 ainsi que le week-end.

André Rothenbühler évoque les différentes étapes de la procédure, comme déjà expliqué dans le rapport envoyé aux membres du Conseil général ainsi que les données générales d'exploitation. Le type de matériaux est de la groise de bonne qualité, peu fine, peu de gros blocs, assez homogène. Le site sera exploité jusqu'à la falaise. Il y aura une partie d'extraction mais c'est surtout un site de dépôt. Et c'est là que, dans la région, par rapport aux chantiers, il y a

une lacune. La durée d'exploitation sera d'environ 39 ans. Il y aura aussi une plateforme de valorisation des matériaux.

Tous les services cantonaux se sont prononcés sur ce plan de quartier. L'évaluation environnementale globale est bonne. Il y aura une remise en état à la fin de l'exploitation. Il n'y a pas de problèmes de glissements de terrain. L'exploitation comme elle a été prévue a été jugée conforme et raisonnable. La majeure partie de l'emprise est sur des pâturages boisés. On n'est pas dans des milieux naturels très précieux et, avec les mesures de compensation, la biodiversité sera au moins de la même qualité après. En termes de paysage et site, cela ne demande pas d'artifices pour cacher, car on voit très peu la carrière depuis les villages de Malleray et de Bévilard.

La procédure d'opposition a eu lieu du 4 février au 8 mars 2021. Au total il n'y a eu que sept oppositions et une réserve de droit. En procédure de conciliation, deux oppositions ont été retirées, cinq oppositions et la réserve de droit ont été maintenues.

Donc les carrières et décharges sont clairement reconnues comme infrastructures d'intérêt public avec une nécessité qui doit être planifiée à tous les niveaux du fédéralisme. Par rapport à cela, l'objet de ce soir, normalement tant l'exécutif que le législatif de la commune ne devraient se prononcer que sur la validité légale et technique de ce plan de quartier. Ce plan de quartier remplit toutes les conditions requises. Mais on vit dans une démocratie qui permet de se prononcer aussi sur des aspects sociétaux et émotionnels des dossiers. S'il y a référendum c'est le jeu démocratique, mais par rapport à ces aspects émotionnels il faut rappeler certains faits. Au niveau de la sécurité le groupe de travail route de Moron a fait des comptages et en 2019, à la route de Moron, on a compté 2'550 voitures par jour de semaine et, en 2020, 2'350 camions ont été comptés par l'entreprise sur toute l'année, donc moins que de voitures par jour. Des mesures d'amélioration de la sécurité de la route ont été décidées. La moitié d'entre elles a été réalisée, le reste suivra. En termes de sécurité, il n'y a pas de risques de glissements de terrain qui ont été identifiés.

En termes de bruit, les camions respectent les normes en vigueur à la route de Moron, les sections en pavés seront remplacées. L'exploitation de la carrière en elle-même n'utilisera pas d'explosifs et sera fermée le week-end. La place de pique-nique, mise à disposition par la Bourgeoisie, ne sera pas impactée par le projet. En termes d'économie locale et circulaire, rappelons que ce projet est celui d'une entreprise qui emploie 12 personnes. Ce projet lui permettra de maintenir ses activités et son équipement. La commune perçoit des redevances mais aussi des impôts de l'entreprise concernée, mais surtout elle économise sur les transports pour ses propres chantiers. Par exemple avec l'approbation du remaniement parcellaire il reviendra 8 nouveaux kilomètres d'entretien de chemins blancs à la commune. Et pour les dépôts, on a beaucoup de chantiers routiers, celui de l'école et aussi beaucoup d'autres chantiers sur Valbirse et, donc, la commune sera, grâce à une carrière, attractive pour de nouvelles constructions. Il y aura moins de déplacements par camions. En 2020, selon les chiffres qui nous ont été fournis par l'entreprise, 40% des dépôts de Pré Rond ont concerné des chantiers sur Valbirse. Pour les entreprises et les privés de Valbirse et de la vallée de Tavannes c'est une solution de proximité bienvenue. Ce sont aussi des voyages moins chers et une pollution réduite, avec une plateforme de recyclage. Le Conseil communal vous recommande d'adopter le plan de quartier valant permis de construire Pierre de la Paix.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Rothenbühler. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "La problématique est à notre avis clairement posée :

- 1) Le besoin d'une carrière est factuellement bien défini et une carrière à un endroit plus éloigné serait un non-sens écologique et économique.
- 2) Les explications claires des conséquences de ce projet nous ont été présentées après la séance publique d'information.
- 3) Bien sûr nous regrettons les désagréments causés et comprenons les inquiétudes des riverains de la route de Moron.

A noter que la problématique de la sécurité sur cette route est en premier lieu due au nombre important de véhicules privés et nous encourageons le Conseil communal et le Groupe de travail route de Moron à continuer son travail pour l'amélioration de la sécurité et la bonne gestion du trafic. En conséquence, le Groupe PLR et sympathisants recommande l'acceptation du plan de quartier."

M. Laurent Blanchard, PBD-UDC, fait cette déclaration: "Notre groupe accepte le plan de quartier valant permis de construire Pierre de la Paix à l'unanimité pour les raisons suivantes:

- Pour la commune de Valbirse, les gains engendrés par la redevance ainsi que l'économie réalisée dans les transports de matériaux seront supérieurs aux éventuels frais dus par exemple aux dégradations de la route de Moron.
- Actuellement on entend parler d'écologie quotidiennement. Nous avons là une chance inouïe de participer aux diminutions des gaz à effets de serre en offrant la possibilité de réduire les transports de matériaux dans la région.
- Nous estimons qu'il est temps d'oublier les mauvais souvenirs des années 2013-2014 avec ces nombreux transports N16 en tournant cette page émotionnelle et de regarder vers l'avenir. Comme vous avez pu le constater dans la présentation de M. Rothenbühler, les contraintes dues au trafic poids lourds et à l'exploitation de la carrière seront nettement inférieures que dans ces années-là.
- Nous sommes certains que les engagements pris par les maîtres d'ouvrage seront respectés et convaincus de la pertinence de ce projet. Nous recommandons l'approbation de celui-ci."

Mme Géraldine Doriot, Liste libre, fait cette déclaration: "La Liste libre va très majoritairement soutenir le projet de plan de quartier Pierre de la Paix. Une carrière existait à Malleray. Sans l'affaissement ou le glissement de terrain survenu, elle serait très certainement toujours en activité et aucune mesure de contrôle ne serait appliquée. Avec le nouveau projet conforme au plan cantonal d'extraction, on ne fait que déplacer le lieu d'exploitation et on utilisera toujours la route de Moron. Mais contrairement à ce qui s'est passé jusqu'à ce jour, une réglementation maximale du trafic sera mise en place (40 trajets par jour, soit 1,6% du trafic sur la route de Moron). Une commission "Carrière" sera instaurée pour surveiller le respect des normes légales

et contractuelles mises en place. L'exploitation de la carrière est en main d'une société de la localité, elle génère une douzaine de places de travail. Elle permet aux entreprises locales et de la région de se fournir en matériel et sert de lieu de décharge pour les matériaux inertes. Son maintien permet d'éviter de longs trajets pour aller se fournir ou décharger ailleurs. Pour toutes ces raisons, la Liste libre va soutenir le projet de plan de quartier Pierre de la Paix."

M. José Diaz, PS et sympathisants, fait cette déclaration: "Le Groupe PS et sympathisants, après avoir pris en compte toutes les informations nécessaires pour se faire une idée du projet Carrière Pierre de la Paix, refuse le plan de quartier du même nom. Nous remercions les promoteurs du projet d'avoir travaillé d'arrache-pied pour trouver des solutions qui satisfassent la population représentée ici par le Conseil général, mais malgré cela nous estimons que ce plan est trop lourd à supporter pour les habitants de Valbirse.

Une convention prévoit :

- Un maximum de 20 camions par jour, ce qui représente un passage toutes les 13 minutes.
- Une commission de surveillance, pourra-t-elle savoir si 20 ou 24 camions sont passés ou servira-t-elle uniquement à statuer sur des dérogations?
- L'instauration d'heures d'activités contraignantes oui, mais l'accès routier reste ouvert et n'empêche pas les camions de monter à toute heure.
- Une place de décharge intermédiaire en cas de grand chantier a été évoquée, n'entraînera-t-elle pas d'autres nuisances?
- Un nouvel accès aux places de pique-nique n'évitera pas l'altération de ce coin de forêt apprécié des promeneurs.
- L'argent direct proposé ne suffira pas pour une remise en état des dommages causés par le trafic poids lourds.

Le Groupe PS et sympathisants soutient la pétition signée par quelque 500 habitants; appuie la communauté de riverains touchée de plein fouet par cette activité et dépositaire de plusieurs oppositions; refuse la prise en otage d'une voie de circulation déjà en surchauffe avec le trafic régulier; s'oppose au partage inégal de la qualité de vie de citoyens égaux dans leurs contributions.

C'est pour cela que dans sa large majorité notre groupe vous demande de refuser le plan de quartier Pierre de la Paix."

M. Jean-Paul Mercerat, à titre personnel, fait cette déclaration: "Je constate que selon le règlement du plan de quartier, à son article 7.4, il est prévu que la commune de Valbirse et la commune Bourgeoise de Malleray conviennent avec l'exploitant d'une convention qui traitera notamment des aspects financiers. Je n'ai pas trouvé de données relatives à cet aspect financier. Selon les informations de ce soir, la redevance sera de CHF 1.00 pour la Bourgeoisie qui rétrocèdera 25 centimes à la commune de Valbirse. Si ce montant devait être confirmé lors de la réalisation de la convention, je pense que ce montant est insuffisant pour la commune de Valbirse. Sur 800'000 m³ sur 40 ans cela représente CHF 5'000.00 par année. Cela ne couvre même pas une fuite d'eau sur la route. Je demande donc au Conseil communal de bien réfléchir aux conséquences si ce montant devait être retenu lors des discussions sur la future convention. Je

suggère au Conseil communal ainsi qu'à la Bourgeoisie d'en discuter pour qu'elle soit doublée pour la commune de Valbirse."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mercerat. Il demande s'il y a encore des interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote. Il demande si le vote à bulletin secret est demandé. Tel n'est pas le cas.

DECISION: Le Plan de quartier Pierre de la Paix récolte 23 voix pour, 2 voix contre. Il est donc accepté, sous réserve du référendum facultatif.

9. Réponse à la motion 2021/01 « Création d'une commission technique »

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Ismaël Mohni.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, indique que le Conseil communal confirme qu'une telle commission serait trop vaste. Oui il y a de gros projets. Mais cette commission ne serait pas adéquate pour les raisons citées dans la réponse. Ce n'est pas un manque de volonté du Conseil communal, il n'est pas contre. Il a par exemple mis en place plusieurs groupes de travail pour: la piscine, les TP, la route de Moron, le projet de bancs de la Commission Bien Vivre à Valbirse, les écoles, les finances, Pierre de la Paix et j'en passe. Notre vision est de faire des groupes de travail pour des sujets ou des travaux ciblés. En ce sens nous vous invitons à accepter la motion sous la forme du postulat.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mohni et ouvre la discussion. Il rappelle que, selon notre règlement, s'il est proposé de transformer une motion en postulat mais que le motionnaire maintient la motion, seule la motion fera l'objet du vote.

M. Sébastien Blanchard, à titre personnel, convient que cette motion est un peu floue et laisse penser que cette commission doit être consultée pour chaque projet concernant quatre dicastères. Personnellement il ne l'interprète pas de la même façon et cette interprétation devra être clarifiée lors de l'élaboration du cahier des charges de cette ou ces commissions. Certaines choses fonctionnent bien au sein de notre commune, d'autres moins. L'objectif d'une telle commission ou de telles commissions ne devrait pas être de contrôler ou d'interférer dans les processus qui fonctionnent mais d'apporter un soutien ou de corriger certaines choses lorsqu'il est établi qu'il y a un manque de compétences ou des erreurs dans le traitement d'un dossier.

Sébastien Blanchard cite le rapport: "le travail serait immense", "les commissions induisent du travail", "le Conseil communal voit mal comment les membres de ladite commission possèderaient une expertise dans tous ces domaines". Il dit être bien conscient que les membres du Conseil communal ne possèdent pas non plus une expertise dans tous ces domaines et il ne le leur reproche pas. Il dit qu'il y a 30 membres au Conseil général, 7 au Conseil communal. Il dit oser croire que les membres du Conseil général ont suffisamment de compétences pour assister les membres de l'exécutif sur les projets qui sont trop lourds à porter.

Il indique que son collègue Alexandre Jolicorps s'est livré à un exercice de comparaison avec les communes voisines de taille semblable à la nôtre. Le nombre de commissions permanentes

varie de 7 à 17. Nous en avons 2. "Je ne crois pas que ces communes souffrent d'un blocage particulier ou d'un immobilisme du fait de l'existence de ces commissions. Je ne suis de loin pas favorable à la tenue de séances et de discussions inutiles mais si les commissions sont mandatées intelligemment elles permettent de profiter des connaissances de chacun, d'épauler le Conseil communal et de valoriser le rôle des élus au législatif en participant plus activement à la vie politique de leur commune. Pour les raisons invoquées je soutiendrai cette motion et vous invite à en faire de même".

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Blanchard. Il demande s'il y a d'autres interventions.

M. José Diaz, PS et sympathisants, fait cette déclaration: "La réponse du Conseil communal de transformer la motion en postulat ne satisfait pas à la requête du Groupe PS et sympathisants. La demande déposée en tant que motion est prévue pour qu'il y ait une prise de conscience quant à la difficulté que nous avons à statuer sur des réalisations lourdes de conséquences pour les finances de notre commune. Nous pourrions, avec cet instrument, nous éviter ou du moins repérer d'éventuels dysfonctionnements avant que les projets ne nous soient soumis. Monsieur Blanchard en a parlé mieux que moi. Le postulat non contraignant pourrait ne jamais être activé. Donc nous maintenons la motion."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Diaz. Il relève que le Conseil général votera donc sur la motion. Il passe au vote.

DECISION: La motion récolte 19 voix pour, 8 voix contre. La motion est acceptée.

10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance (audit sur le suivi par l'administration des décisions du CG et du CC)

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Franco Villosz.

M. Franco Villosz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration: "Le rapport sera présenté par deux membres de la CGS ; Jacques Schnyder interviendra tout à l'heure pour vous présenter la synthèse de notre audit sur le suivi des décisions et dossiers par l'administration. Quant à moi, je vous avais informé lors de la dernière assemblée que la CGS allait mettre sur pied un processus afin de respecter les règles de la confidentialité prévues notamment par notre propre cahier des charges et qui semble avoir été oublié. Ce processus a été élaboré en collaboration avec la chancellerie communale que je remercie au passage pour sa disponibilité et je vous donne connaissance des grandes lignes.

L'audit se fera sous la forme d'un PV d'audition et/ou un rapport établi par la CGS. Les conclusions de la CGS seront ancrées dans un deuxième document que l'on appelle synthèse. C'est le document qui vous a été envoyé pour l'audit sur le suivi des décisions par l'administration. Celui-ci ne contient pas de nom. Suite aux auditions et au travail de recherche de la CGS, le rapport ou le PV d'audition ou la partie du PV les concernant et la synthèse de l'audit qui sera publiée seront envoyés aux personnes entendues afin qu'elles puissent prendre position. Un bref délai (de l'ordre de 7 à 10 jours) sera octroyé. La synthèse de l'audit ne contiendra pas le nom des personnes entendues. Dans la mesure où la CGS donne une suite favorable aux remarques ou corrections des personnes entendues, l'audit et/ou la synthèse sont corrigés.

En cas de désaccord entre la CGS et la personne entendue sur le contenu de l'audit, la CGS joint les remarques ou corrections en annexe à son audit. Si le différend porte sur la synthèse à publier, celle-ci et les remarques ou corrections seront envoyées au Conseil communal et au Bureau du Conseil général. Le Bureau du Conseil général tranche définitivement sur le contenu à rendre public.

Nous espérons, et même nous sommes persuadés, que la CGS n'aura pas besoin de recourir trop souvent à cette dernière possibilité. L'audit que Jacques Schnyder va vous présenter a déjà passé par les étapes décrites, donc le processus a été appliqué. Je vous remercie de votre attention et, avec l'accord de notre Président, je passe la parole à Jacques Schnyder."

M. Jacques Schnyder, membre de la Commission de gestion et de surveillance, note que les conseillers généraux ont reçu la synthèse de l'audit avec l'envoi des documents pour cette séance. Il le résume et donne quelques explications. Le but de l'audit était de contrôler si le suivi des décisions est structuré, efficace et correspondant au besoin. La CGS s'est basée sur l'Ordonnance d'organisation (Art. 32 : l'administration accomplit les tâches opérationnelles; Art. 33 : l'administration communale est soumise à la surveillance du Conseil communal). Le constat est le suivant:

La structure fonctionne (les détails sont dans le rapport), mais à notre avis l'efficacité pourrait être meilleure, ceci en différenciant bien les rôles des différents intervenants selon le règlement d'organisation : l'organisation et la gestion sont de la responsabilité de l'administration communale; la surveillance, c'est-à-dire la définition du cadre et de la stratégie, est de la responsabilité du Conseil communal.

De manière non exhaustive, la définition du cadre signifie dans ce cas :

- Fixer les limites des responsabilités (financières, engagements légaux, RH, etc.)
- Définir les objectifs globaux de l'administration, c'est-à-dire quel niveau de service est voulu et avec quel budget.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Schnyder et demande si la parole est demandée. Tel n'est pas le cas.

11. Rapport de la commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Marc Utermann.

M. Marc Utermann, Président de la commission scolaire, fait cette déclaration: "Je vais donner quatre informations:

Semaine hors-cadre

Durant cette semaine-ci a lieu l'habituelle semaine hors cadre. Un projet Covid compatible a été mis sur pied. Toutes les classes s'attèlent à l'élaboration de postes pour la création d'un rallye dans Valbirse qui aura lieu en fin de semaine (jeudi et vendredi). Thème : Au fil de la Birse. Chaque classe organise un poste pour les deux rallyes de Valbirse (cycle 1 et cycle 2). En fin de semaine, chaque classe effectue le rallye (parcours dans le village) et reçoit à chaque poste des indices qui leur permettront de mettre en lumière un numéro et une couleur qui seront utilisés ensuite pour la création d'une fresque géante de 3m sur 9m. Après coup, une partie de

la fresque sera exposée dans chacun des bâtiments scolaires. Nous pourrions également envisager d'exposer cette réalisation quelque part dans notre commune, c'est vraiment une très belle œuvre.

Durant les 24 et 25 juin il ne faudra donc pas s'étonner de voir de l'animation dans le village, les élèves étant bien entendu toujours sous la surveillance de leur enseignant voire d'un un accompagnant.

Projet Win3

Avec le soutien du Conseil communal, la Commission scolaire a décidé de se lancer dans ce projet intergénérationnel piloté par Pro Senectute qui pourrait être résumé ainsi : « Des seniors bénévoles sont actifs dans des classes d'école primaire et d'école enfantine ». Ces seniors passent deux à quatre leçons par semaine dans une classe. Ils forment un tandem avec les enseignants responsables et prennent en charge des tâches convenues d'un commun accord en fonction de leurs capacités et de leurs intérêts. Le contact régulier sensibilise toutes les parties impliquées à l'environnement de l'autre et favorise l'échange et la compréhension entre les générations. C'est un projet gagnant-gagnant pour tous : les seniors sont valorisés par l'accomplissement d'une tâche utile à la société, les écoliers bénéficient de l'expérience et de la vision du monde élargie des personnes plus âgées et les enseignants bénéficient du soutien des seniors qui viennent aussi enrichir les cours par leur expérience de vie et leur savoir. Cette vision intergénérationnelle pourra certainement s'insérer à merveille dans la politique dynamique menée par notre commune envers nos aînés. Ce projet débutera en août 2021.

Personnel enseignant

Trois nouvelles enseignantes ont signé un contrat avec notre école pour la rentrée en août. Il s'agit de Mmes Clara Brüderli, Julie Willemin et Wendy Amstutz. Mme Martine Müller quant à elle prendra sa retraite fin juillet après 42 ans d'enseignement et Mme Margaux Schindelholz s'en ira enseigner dans le canton de Vaud. Bon vent à celles qui nous quittent et bienvenue à celles qui arrivent.

Vandalisme

Enfin j'aimerais vous informer que notre commune n'échappe pas aux actes de vandalisme. Durant le week-end passé, du matériel appartenant à l'école et se trouvant sur la place de pique-nique dans la forêt Arc-en-Ciel, sur le terrain de la Bourgeoisie de Malleray, a été vandalisé (coffre cadenassé forcé, panneaux brûlés, etc.). Le dépôt d'une plainte pénale est envisagé. Je profite de la tribune pour lancer un appel à témoins."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Utermann et ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

12. Informations du Conseil communal

01.0465 Echancier, affaire en suspens

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, informe au sujet des gens du voyage. Il rappelle que dimanche 30 mai, vers midi, une communauté des gens du voyage est venue s'installer sur le terrain appartenant à Espace Real Estate. Après discussion et négociation avec les responsables de cette communauté, avec l'accord du propriétaire et après discussion avec la police cantonale, cette communauté a été autorisée à rester trois semaines. Etant donné qu'une personne âgée a dû être hospitalisée, le départ en direction de Genève a été repoussé à dimanche 27 juin 13h, ceci toujours avec l'accord du propriétaire. Il a averti les responsables de cette communauté qu'ils doivent impérativement partir et qu'ils n'auront plus accès à l'eau potable dès ce moment. Pour rappel, la consommation d'eau potable et l'évacuation des déchets leur est facturée chaque semaine, cela représente pour les deux premières semaines un montant de CHF 1'700.00, montant qu'ils ont payé cash. Le Maire dit avoir régulièrement dû intervenir pour des problèmes de bruit, de parcage ou de propreté. De ce fait le Conseil communal tient à remercier publiquement le propriétaire du terrain ainsi que la population pour leur patience et leur compréhension par rapport aux désagréments engendrés par cette occupation. Il remercie aussi la Police cantonale pour ses contrôles réguliers.

"Je comprends la crainte des citoyennes et citoyens par rapport à la venue des gitans. J'ai pris contact avec des juristes, même avec un procureur, il n'y a aucun moyen légal rapide pour empêcher cette occupation, respectivement pour les forcer à partir. On entre dans des procédures qui prennent du temps. Pour l'instant Valbirse avait toujours été épargnée, maintenant elle doit faire face à ce problème qui doit absolument être réglé au niveau cantonal et fédéral. Des décisions politiques doivent être prises pour la création d'aires d'accueil pour ces gitans, sinon l'occupation d'espaces publics et privés continuera. Si rien n'est entrepris à l'échelon supérieur, ce sera toujours aux communes de se débrouiller avec ce problème. Et, croyez-moi, je m'en serais bien volontiers passé."

Le Maire informe au sujet de la Fondation Tour de Moron. La Tour de Moron appartient à la Fondation de la Tour de Moron et bénéficie d'un droit de superficie accordé à l'époque par la commune de Malleray donc de Valbirse actuellement. Conformément aux statuts de cette fondation, des représentants de la commune de Malleray à l'époque (donc Valbirse) et des communes de l'Orval peuvent siéger au Conseil de fondation. Les représentants de la commune de Valbirse sont nouvellement MM. Manuel Hennet, chef des services techniques, et moi-même en tant que Maire. M. Samuel Gyger, de Tavannes, occupe le siège réservé aux autres communes de l'Orval. Un des thèmes discutés est l'aménagement d'un pavillon destiné à remplacer la roulotte actuelle. Vous l'aurez certainement lu dans la presse, un concours des apprentis dessinateurs en bâtiments, de Lignum Jura-Jura bernois, a eu lieu récemment. L'objet de ce concours était justement l'aménagement d'un pavillon d'accueil à côté de la Tour. La remise des prix a eu lieu le 5 mai, les projets gagnants sont encore en train d'être discutés avec M. Mario Botta. La prochaine phase sera le dépôt et l'obtention du permis de construire ainsi que la recherche de fonds pour réaliser cet objet.

Le Maire informe au sujet de la Commission des finances. Il rappelle que le Conseil communal a décidé d'instaurer une telle commission suite à la demande du Conseil général. Le 13 avril une lettre a été envoyée aux groupes pour constituer cette commission, qui sera composée d'un membre par groupe (sauf le groupe du responsable des finances au sein de l'exécutif, qui est membre d'office de la commission). Nous avons reçu deux propositions, il nous manque encore une proposition d'un groupe qui n'a pas répondu. Le Conseil communal devra encore trouver une cinquième personne, nous pourrions prendre un spécialiste hors des groupes politiques. Sitôt que nous aurons tout le monde nous pourrions aller de l'avant.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jufer et donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, informe au sujet de la crèche Au P'tit Château. La direction de la crèche va changer puisque Mme Michelle Steiner va prendre sa retraite en septembre après plus de 20 ans de bons et loyaux services à Malleray puis à Valbirse. Je tiens ici à la remercier pour tout l'investissement qu'elle a donné à cette crèche. Le Conseil communal a nommé Mme Nicole Jolicorps à la direction de la crèche, qui va entrer en fonction le 1^{er} septembre. Nicole Jolicorps a eu l'occasion de faire une formation de direction de la crèche et nous lui souhaitons bon vent dans cette activité.

M. Pascal Flotron, Président, remercie Mme Joëlle Braun Monnerat et donne la parole à M. Ismaël Mohni.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, informe au sujet du Parc ornithologique. Celui-ci a rouvert. Le but était de redynamiser ce lieu, de le reprendre, petit mais avec des animaux diversifiés. Je tiens à remercier la société ornithologique pour son travail jusqu'ici et aussi les entreprises qui ont procédé à l'entretien des toits et des enclos, qui ont évacué 16 tonnes de matériaux. Dorénavant c'est la commune qui va reprendre ce parc. Je remercie la commune bourgeoise de Bévillard de mettre le terrain à disposition. Nous allons encore discuter de quelques détails par la suite. Il y a aussi une caisse toute neuve vers le parc.

M. Mohni informe au sujet de la Fête de la nuit. Il indique qu'à la question du sondage "Êtes-vous favorable à une extinction de l'éclairage public sur toute l'année, qui commencerait environ 20 minutes après le dernier train du soir et finirait 20 minutes avant le premier train du matin?", 82% des sondés ont répondu oui. Nous avons eu 216 réponses. C'est une belle surprise, cela prouve qu'il y a un intérêt pour cette question. Nous aimerions constituer un groupe de travail avec des personnes intéressées pour faire un rapport pour la première partie de 2022 afin de voir quelles suites donner à ce projet. J'invite toutes les personnes intéressées, pour ou contre, à s'annoncer pour le groupe de travail.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mohni et donne la parole à Mme Nadine Graber.

Mme Nadine Graber, conseillère communale, informe au sujet de Chemenay 11. La Covid a marqué son passage. Par rapport à la commande de matériel, cela nous a apporté du retard. L'échafaudage va aussi rester plus longtemps. Tout cela va apporter des surcoûts. Par rapport à l'évacuation des eaux pluviales, il était prévu dans le projet du Bureau Heimann que l'évacuation des eaux se ferait par les descentes existantes. Il s'avère que l'une de ces descentes a dû être condamnée et, vu la quantité d'eau, il y avait un manque. Nous avons dû réadapter le projet. De ce fait, des offres ont été demandées aux entreprises Annoni SA et Wahli Sàrl, ce qui nous fait un montant d'environ CHF 45'000.00. Ce sont des dépenses liées qui seront mises sur le compte des eaux usées.

M. Pascal Flotron, Président, remercie Mme Graber et donne la parole à M. Pierre-Michel Raetzo.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal informe au sujet de la Fête du sport, qui aura lieu le 25 septembre 2021. Nous profiterons et participerons à l'installation de l'infrastructure par le Groupe sportif pour le championnat suisse de la montagne le 26 septembre. Notre appel aux sociétés sportives et aux écoles a été entendu. Nous profitons de les remercier pour leur

participation. Je tiens aussi à remercier Mme Murielle Gugel pour la coordination de cette organisation en si peu de temps.

M. Pierre-Michel Raetzo informe au sujet du téléski. Pour faire suite à l'annonce de la fermeture définitive du téléski, un groupe de citoyens s'est penché très sérieusement sur la possibilité d'une utilisation multi-saisons de cette installation. L'étude d'un projet de Bike park pour la belle saison est très avancée. Sous la houlette d'André Rothenbühler une séance s'est tenue aujourd'hui avec l'ensemble des partenaires et les autorités cantonales compétentes. Le concept est un Bike park pour la belle saison et une piste de ski l'hiver. A ce stade, aucun obstacle infranchissable n'est apparu. Dès lors il semble que ce projet est destiné à prendre forme. Bravo à ces citoyens qui ont pris ce projet à bras le corps et qui veulent le mettre à disposition de la région. Merci aussi à la Bourgeoisie qui soutient ce projet, et aussi au Conseil communal qui en fait de même.

M. Pascal Flotron, Président, indique que le point destiné aux informations du Conseil communal est arrivé à son terme.

13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, indique avoir reçu deux motions ce soir. Il donne la parole à Nicolas Curty, au nom de 26 membres du Conseil général. Le président cite les noms des motionnaires (qui figurent sur le document), qui sont issus des quatre groupes.

M. Nicolas Curty, porte-parole des motionnaires, lit la demande de la motion qui concerne les Ecoles: "A l'occasion de la séance du Conseil général du 21 juin 2021, le Conseil communal a proposé au Conseil général, au point 7 de l'ordre du jour, de « Préaviser à l'attention du corps électoral le crédit-cadre de CHF 19'751'500.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévilard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue". Cette proposition a été refusée. Les motionnaires demandent à ce que le Conseil communal agisse de la manière suivante :

a) Reprise immédiate du projet, avec pour objectif de présenter un projet révisé au vote au Conseil général avant fin 2021 (au plus tard 31 mars 2022).

b) Reconstitution d'un groupe de travail restreint, capable de reprendre le leadership sur le projet et d'agir rapidement et de manière pragmatique et non bureaucratique.

c) Limitation du budget total du projet à un plafond de CHF 13'000'000.00

d) Préservation de la variante 6."

M. Nicolas Curty lit le développement de la motion: "Depuis plusieurs années, le projet relatif à la rénovation et à la réorganisation des écoles est traité par le Conseil communal. Malgré le temps et l'énergie investis dans ce dossier par différentes personnes, aucune décision n'a pu

être prise à ce jour. Nous regrettons les atermoiements et le temps perdu et estimons que le projet doit dès à présent avancer rapidement sur la base d'une vision claire et validée par les instances compétentes :

- Préserver la variante 6.
- Définir un budget adapté aux moyens de la commune, plafonné à CHF 13'000'000.00.

En outre, le projet doit être immédiatement repris en mains par un groupe de travail restreint, composé des personnes les mieux à même de le faire avancer rapidement. Les spécifications et attentes des futurs usagers (notamment la dimension pédagogique) ont été définies via la variante 6. Nous souhaitons préserver impérativement cette variante 6. Il s'agit désormais de trouver le moyen de mettre à disposition des usagers de l'école primaire les infrastructures nécessaires, tout en respectant une enveloppe budgétaire conforme aux ressources financières de la commune. Les dimensions fonctionnelles (besoins des usagers), architecturales (construire et rénover des bâtiments de manière qualitative) et financières (respecter la fourchette budgétaire susmentionnée) doivent être considérées avec la plus grande attention par le Conseil communal, respectivement le groupe de travail. Enfin, au vu de l'urgence de ce dossier et afin de ne pas perdre plus de temps, nous demandons au Conseil communal de traiter la présente motion au plus tard pour la séance du Conseil général du 20 septembre 2021. Ce délai ne doit pas l'empêcher d'agir immédiatement, notamment pour la reconstitution du groupe de travail."

Cette motion sera envoyée aux membres de l'exécutif et du législatif et sera publiée sur le site de la commune.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Curty et donne la parole à M. Maxime Ochsenbein pour la deuxième motion, qui a été déposée par le Groupe PBD-UDC.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, lit la demande de la motion qui concerne les gens du voyage à Valbirse: "Il est demandé au Conseil communal de se charger d'établir une base légale pour empêcher tout stationnement sauvage et d'interdire sur le territoire de Valbirse tout rassemblement de caravanes/camping-cars sans autorisation préalable des autorités. Nous demandons également à la commune d'apporter cette problématique à Jb.B afin de trouver des solutions coordonnées au niveau cantonal et régional."

M. Maxime Ochsenbein lit le développement de la motion: "Les membres du Conseil général ont été informés par voie de presse et communiqués de la commune que le 30.05.2021 des gens du voyage s'étaient installés sans aucune autorisation préalable sur un terrain privé mettant tant les autorités que le propriétaire du terrain devant le fait accompli. Ces méthodes « sauvages » et la manière de faire de cette communauté sont totalement inacceptables. Aujourd'hui, suite à l'accord du propriétaire du terrain, la situation va se prolonger d'une semaine... Notre groupe peine à comprendre la clémence du Conseil communal et du propriétaire du terrain. Il a été porté à notre connaissance que des citoyens subissent diverses nuisances depuis l'arrivée de cette communauté, la commune en a été informée par téléphone, mais également par courrier.

Il a été observé et constaté que du matériel de peinture était nettoyé dans la Birse et des problèmes de littering. Le Groupe PBD-UDC et sympathisants ne souhaite pas que ce genre de situations deviennent récurrentes comme dans certaines communes du Jura bernois et la région du Seeland où, en cette période, chaque semaine des communes doivent faire face à un afflux de nouvelles caravanes dès qu'un groupe quitte les lieux. Les citoyens du canton de Berne ont accepté le 9 février 2020 un crédit de CHF 3'300'000.00 pour la création d'une aire d'accueil pour 50 caravanes à Wileroltigen. A ce jour, 25 places sont terminées et toutes occupées.

Selon les dernières informations reçues par le chef d'arrondissement de la police Seeland-Jura bernois, 300 caravanes, toutes de France (aucun Yéniche), sont actuellement en transit sur le territoire cantonal. Cela signifie qu'après la construction de cette aire de transit, il restera 250 caravanes pour lesquelles nous n'aurons pas de solution. Il serait grand temps que les autorités agissent de manière ferme et concertée. Le canton ne peut plus laisser les communes gérer seules ces situations conflictuelles et doit reprendre le lead. La création d'une « task force gens du voyage » pour superviser le séjour des gens du voyage, par exemple sous l'égide de la Direction cantonale de l'intérieur et de la justice, pourrait être une alternative. Nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires."

Cette motion sera envoyée aux membres de l'exécutif et du législatif et sera publiée sur le site de la commune.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Ochsenein. Il constate ne pas avoir reçu d'autres interventions écrites.

14. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Pascal Flotron, Président, indique avoir reçu trois questions orales. Il donne la parole à M. Jacques Schnyder.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, indique que sa question s'adresse à M. Jufer ou à M. Rothenbühler, ou aux deux.

"Notre constat est le suivant: une entreprise historique du village est à la recherche de terrain à bâtir pour une nouvelle usine adaptée à ses prévisions de croissance qui semblent importantes et donc pourvoyeuses de nombreux emplois. Aucune proposition correspondant à ses besoins n'a pu être donnée.

Idem pour Minder Micro Tec SA, à la recherche d'une zone à bâtir pour développer ses activités, demande restée sans réponse.

Décolletage, taillage et microtechnique font partie de l'ADN de notre région, les compétences sont présentes, les entrepreneurs prêts à investir et prendre des risques, mais les possibilités de développement manquent. Nous risquons donc de voir des entreprises historiques migrer et Valbirse dériver petit à petit en une citée-dortoir.

Et si nous comprenons correctement la situation, la stratégie communale vise une augmentation de la population. Sans places de travail, cela nous semble difficile d'atteindre les objectifs.

Mes questions sont les suivantes:

- Est-ce une volonté de ne pas mettre les moyens pour promouvoir le secteur industriel, qui est à notre avis grand pourvoyeur d'emplois?
- Pourquoi la ZPO "Pré-Vercelin" n'est pas mise à disposition et promue comme zone industrielle?
- Idem pour la zone "Nomlieutant" après l'usine Schaublin?
- Est-ce que dans la stratégie et les très nombreuses pages de notre nouveau PAL, le cas de figure de besoins en surface industrielle a été considéré ou non?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que, effectivement, l'entreprise Sellita, basée à La Chaux-de-Fonds, a acheté le produit et les bâtiments Helios. Le Maire dit avoir rencontré par deux fois son propriétaire et directeur M. Miguel Garcia. La première fois il m'a informé qu'il voulait de nouveaux locaux pour son entreprise dans un délai d'une année car les bâtiments industriels de l'Helios ne lui conviennent pas. Pour cela, Sellita a besoin très rapidement d'un terrain de 8'000 m². La deuxième fois, accompagné par M. André Rothenbühler, responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, le Maire a informé M. Garcia que la commune n'avait actuellement pas un si grand terrain en zone industrielle et que nous devrions faire des démarches auprès du canton pour ouvrir une nouvelle zone à la suite de l'actuelle usine Schaublin - donc "Nomlieutant" c'est du terrain agricole. Ce serait une procédure qui prendrait du temps. Donc le délai d'une année, y compris la construction de l'usine, ne pourrait de toute façon pas être respecté. M. Garcia nous a donc répondu poliment qu'il ne peut pas attendre et qu'il cherchera ailleurs.

Oui, le Conseil communal a la volonté de conserver ses entreprises, ses industries, mais pour le cas d'Helios qu'aurions-nous pu faire de plus face à un propriétaire et patron très déterminé à avoir une nouvelle usine dans un délai si court alors que l'entreprise a déjà des locaux et ne souhaite pas les rénover? Le fait qu'Helios parte de Valbirse me désole. Mais ce qui me fait encore plus soucier, c'est l'avenir du parc immobilier d'Helios. Je n'ai pas l'impression que M. Garcia va investir massivement dans ces immeubles. Je pense plutôt qu'il va les vendre dès qu'il aura ses nouveaux locaux. Qui va racheter tout cela, et pour en faire quoi? Je n'en ai aucune idée. Le Conseil communal va suivre le développement de ce dossier et essayer d'obtenir régulièrement des informations.

En ce qui concerne l'entreprise Minder Micro Tec SA, le Maire indique qu'il avait été interpellé oralement par M. Yann Minder lorsque ce dernier était au Conseil communal, comme quoi cette entreprise cherchait du terrain. Le Maire avait alors répondu que Mickaël Minder pouvait sans autre prendre contact avec lui pour discuter de son projet. Il ne l'a pas fait. Le Maire indique que lui-même prendra dès lors contact avec Mickaël Minder.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, complète en indiquant que la ZPO "Pré-Vercelin" n'est pas mise à disposition et promue comme zone industrielle. Le Plan de quartier sera mis à l'étude et en dépôt public au mois d'août parce qu'il y a une des deux parcelles qui sera utilisée par leurs propriétaires; et il reste une autre parcelle qui appartient à un autre propriétaire de Moutier.

La commune, dans le cadre de la première version du PAL, avait l'idée de faire de toute la zone une zone industrielle, mais en raison de l'absence de desserte en transports publics c'est impossible avec la nouvelle LAT. Le projet de halte ferroviaire avait été reconnu intéressant dans le cadre du Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire, mais il n'est pas passé dans la première volée, donc cela l'exclut du financement jusqu'à 2035. Donc il y a peu de perspectives. C'est la même chose pour "Nomlieutant", qui n'a pas de desserte en transports publics. Nous continuons de travailler avec le canton pour dire que le Jura bernois en transports publics c'est la quadrature du cercle, mais pour l'instant nous n'avons aucun choix.

Les parcelles "Nomlieutant", de 9'074 m², seraient intéressantes mais impossibles à mettre en zone industrielle car c'est une zone d'assolement. Pour la parcelle "Pré-Vercelin" qui reste, tout à l'Est, elle a une surface de 3'320m². Enfin, il reste deux autres parcelles, celle juste devant l'entreprise Sylvac de 3'400 m² et la parcelle Wahli de 2'000 m². C'est tout ce que nous avons. Dans toute la vallée de Tavannes nous sommes confrontés au même problème, avec cette contingence de lier zone industrielle à des dessertes en transports publics. On n'y arrive pas. C'est un peu désespérant.

M. Pascal Flotron, Président, remercie les représentants du Conseil communal. Il demande à l'auteur de la question orale s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, dit être satisfait de la réponse.

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Nicolas Curty pour la question suivante.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, indique que le 18 septembre 2017, le Groupe PLR et sympathisants avait déposé une interpellation urgente intitulée "Relocalisation des administrations cantonales décentralisées basées à Moutier". Suite à la décision prise par Moutier de quitter le canton de Berne, cette thématique prend tout son sens. Je me permets dès lors de poser ce soir une question orale qui reprend, en substance, les éléments figurant dans l'interpellation précitée.

La commune de Moutier ayant récemment décidé de quitter le canton de Berne, le Groupe PLR et sympathisants souhaite obtenir des explications de la part du Conseil communal au sujet de la stratégie qu'il compte appliquer dans le cadre de la future relocalisation des administrations cantonales. Nous sommes conscients qu'il est contre-productif de se battre entre communes du Jura bernois. Cependant nous observons que certaines communes ont déjà commencé à formuler des revendications au mépris de toute stratégie globale et concertée.

En tant que commune de taille significative du Jura bernois, nous estimons que Valbirse peut et doit jouer un rôle constructif et proactif dans ce processus. Pour ces raisons, nous interpellons le Conseil communal sur les points suivants:

1. Quelle attitude a adopté ou adoptera le Conseil communal dans le processus de relocalisation des administrations cantonales?
2. Est-ce que des projets concrets d'accueil de certaines administrations sont envisageables? Si oui lesquelles et comment?
3. Etant donné que certaines communes du Jura bernois sont déjà très bien dotées en administrations et institutions cantonales (ce qui n'est pas le cas de Valbirse), quelle sera la position de Valbirse pour convaincre les autorités compétentes d'y implanter une ou des administrations?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que les maires de la vallée de Tavannes se sont retrouvés lors d'une séance pour discuter de cette question. Cela ne sert effectivement à rien de se mettre des bâtons dans les roues. Il faut un projet intelligent, logique, pas seulement pour notre commune mais pour toute une région, et même pour l'ensemble du Jura bernois. Les maires de la vallée ont aussi signé un courrier à l'adresse de Jb.B (avec copie au Conseil exécutif), qui doit être l'organe devant récolter les projets des communes et les transmettre au gouvernement. Donc l'attitude de la commune de Valbirse est de suivre le dossier et de travailler de concert avec les autres communes de la vallée de Tavannes. Il faut voir les possibilités qu'il y a, les locaux existants, les dessertes en transports publics et d'autoroute. Il faut mettre le citoyen au centre et pas seulement dire "on voudrait avoir quelque chose". Au niveau cantonal un groupe de travail a été mis sur pied et est présidé par l'ancien conseiller d'Etat M. Mario Annoni et c'est ce groupe qui va s'approcher des communes. Donc au niveau du Conseil communal il n'y a pas de projet concret. Le canton a le lead. Et on n'organise pas une administration aujourd'hui comme il y a 20 ans en arrière. Le canton doit venir avec ses besoins et nous pouvons dire ce que nous pouvons mettre à disposition. Et tout cela se fait de concert avec la région biennoise puisqu'il y a des offices partagés.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jufer et demande à M. Curty s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, indique être partiellement satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. João Dias de Campos pour une nouvelle question orale.

M. João Dias de Campos, Liste libre, pose une question au sujet de la rue des Prés: "En 2020, des travaux de génie civil ont été effectués à la rue des Prés, près de la rue Fin Lombard. A ce jour, nous constatons qu'il y a un affaissement de la chaussée. Cet affaissement ne devrait pas être présent. Il gêne lors de la conduite. La couche de finition de ce tronçon a été refaite en 2018. Il serait judicieux de supprimer cet affaissement de la chaussée. Les questions:

1. Le Conseil communal envisage-t-il de faire supprimer cet affaissement?
2. Si oui, dans quel délai le Conseil communal envisage-t-il de remettre en état la chaussée?
3. La commune a-t-elle une garantie sur la réalisation de ces travaux?"

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, répond qu'il n'a pas eu le temps d'aller voir sur place, mais il veut bien croire les remarques. Il indique que oui la commune envisage de supprimer cet affaissement dans les meilleurs délais et que la commune, en tant que maître d'ouvrage, a des garanties. Donc la commune va faire ça au plus vite et sans frais.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mohni et demande à M. Dias de Campos s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait.

M. João Dias de Campos, Liste libre, indique être satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, constate être arrivé au bout des questions orales et en fin de séance. Il remercie tout le monde pour la participation. Il rappelle que le Covid ne permet toujours pas de partager un verre de l'amitié. La prochaine séance est fixée au 20 septembre 2021. Il souhaite à tous une bonne soirée et lève la séance.



Séance levée à 22h43

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président : Le Secrétaire : Le Secrétaire PV :

Pascal Flotron Thierry Lenweiler Michael Bassin



Commune de Valbirse

Présentation des comptes 2020



Le résultat en quelques chiffres

Résultat annuel 2020 :	CHF 739'114.37
Amélioration par rapport au budget :	CHF 953'084.82
Excédent du bilan au 31.12.2020 (y compris résultat annuel) :	CHF 4'202'968.12
Réserve de politique financière au 31.12.2020 (inchangée) :	CHF 1'521'206'63
Fortune à disposition au bilan :	CHF 5'724'174.75

Éléments déterminants, notamment :

- Impôts sur le revenu des personnes physiques (PP) : CHF 813'000.00
- Impôts sur les gains immobiliers : CHF 130'000.00

0 Administration générale

Comptes 2020 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 1'317'282.38	CHF 1'286'120.00	CHF 1'258'692.70
Différences :	CHF 31'162.38	CHF 58'589.68

0110.3 : Jetons de présence du conseil général	4'106.00
0120.3 : Crédit libre du conseil communal	14'315.00
0220.3 : Salaires (eng. employée en CDI et secrétaire adjoint) + solde vacances	99'266.00
0220.3 : Formation du personnel	7'724.00
0220.4 : Travaux administratifs imputés à charge des entreprises communales	21'770.00
0220.4 : Travaux adm. imputés à CH du compte général (dont bons de garde)	52'958.00
0290.3 : Honoraires d'architecte pour transformation bureau communal	10'645.00

1 Sécurité publique

Comptes 2020 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 158'471.39	CHF 174'720.00	CHF 171'757.89
Différences :	CHF 16'248.61	CHF 13'286.50

1 1 10.3 : Toilettes pour chiens	5'707.00
1 400.3 : Publications FOADM (permis de construire)	11'239.00
1 400.4 : Emoluments administratifs (dont montant dérobé)	38'328.00

2. Formation

Comptes 2020 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 3'859'170.95	CHF 3'939'407.00	CHF 3'697'602.07
Différences :	CHF 80'236.05	CHF 161'568.88

2120.3 : Hébergement informatique et travaux de migration (solde)	46'924.00
2120.3 : Courses scolaires (annulation suite restrictions sanitaires)	28'543.00
2120/2130 : Part aux traitements des enseignants	13'929.00
2130.3 : Elèves en «Sport, Arts, Etudes»	33'000.00
2170.3 : Energie et combustible (bâtiments scolaires)	23'668.00
2170.3 : Honoraires d'architectes pour étude bâtiments scolaires	62'377.00

3 Culture et loisirs

Comptes 2020 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 471'472.94	CHF 468'900.45	CHF 514'521.91
Différences :	CHF 2'572.49	CHF 43'048.97

3290.3 : Annulation Fête du Village suite Covid (yc travaux imputés)	20'204.00
3410 : Piscine (Salaires et CH d'expl.), fermeture suite Covid)	124'850.00
3412 : Téléski	12'700.00
3413.4 : Restitution assurance suite sinistre cabane « la Gentiane »	41'758.00
3414.3 : Buvette du FCBM (entretien prévu non réalisé)	27'458.00
3423.3 : Travaux imputés des cantonniers (néant)	10'000.00

Comptes 2020 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 8'654.90	CHF 37'175.00	CHF 34'782.90
Différences :	CHF 28'520.10	CHF 26'128.00

4320.3 : Défibrillateurs (appareils, formation, entretien, publicité) 6'039.00

4331.3 : Service dentaire scolaire 16'853.00

5 Sécurité sociale

Comptes 2020 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2018 Charges nettes
CHF 3'378'012.60	CHF 3'389'238.00	CHF 3'260'570.52
Différences :	CHF 11'225.40	CHF 117'442.08

5320.3 : Part communale aux prestations complémentaires à l'AVS/AI	19'524.00
5451 : Crèche suite confinement (chômage partiel, télétravail)	79'859.00
5722.3 : Frais d'inhumation aux indigents	14'357.00
5799.3 : Compensation de l'aide sociale	41'916.00

6 Trafic

Comptes 2020 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 979'593.89	CHF 1'059'733.00	CHF 1'052'394.68
Différences :	CHF 80'139.11	CHF 72'800.79

6150.3 : Salaires (engagement cantonnier pour hiver, service de piquet)	30'234.00
6150.3 : Entretien et déneigement des routes	84'029.00
6150.4 : Travaux des cantonniers à charge du compte général	12'213.00
6291.3 : Subvention à l'office des transports publics	7'557.00

7 Protection et aménagement du territoire

Comptes 2020 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 143'057.00	CHF 130'177.00	CHF 78'146.95
Différences :	CHF 12'880.00	CHF 64'910.05

7101 : Info : Alimentation en eau (bénéfice) 124'333.27

7201 : Info : Traitement des eaux usées (bénéfice) 64'326.92

7301 : Info : Gestion des déchets (bénéfice) 29'667.98

7410.3 : Travaux des cantonniers pour l'entretien des ruisseaux 25'320.00

7450.3 : Fondation pour frais d'intervention dans les situations extraordinaires 12'000.00

8 Economie publique

Comptes 2019 Revenus nets	Budget 2019 Revenus nets	Comptes 2018 Revenus nets
CHF 105'347.50	CHF 109'250.00	CHF 102'966.28
Différences :	CHF 3'902.50	CHF 2'381.22

8200.3 : Entretien des forêts

3'800.00

8736.3 : Travaux administratifs Eco-Lignière

13'847.00

9 Finances et impôts

Comptes 2020 Revenus nets	Budget 2020 Revenus nets	Comptes 2019 Revenus nets
CHF 10'210'368.55	CHF 10'376'220.45	CHF 9'965'503.34
Différences :	CHF 165'851.90	CHF 244'865.21

9100.3 : Elimination d'impôts	118'345.00
9100.4 : Impôts sur le revenu des PP	813'343.00
9100.4 : Rappels d'impôts et amendes	41'198.00
9100.4 : Impôts sur le bénéfice et le capital des PM	130'696.00
9101.4 : Impôts sur les gains immobiliers et prestations en capital	148'202.00
9300 : Péréquation financière	249'460.00
9500.4 : Quote-part à l'IFD	45'236.00
9630 : Bâtiments du PF (entretien, énergie)	79'712.00
9990 : Résultat	953'084.00

Investissements 2020	Dépenses	Recettes
Véhicule d'intervention (SP Moron)	124 285.85	
Bâtiment de la Pci / voirie / SP Moron EC	44 968.60	
Rénovation de la salle communale EC	24 634.20	
Conteneurs pour EJC EC	40 109.85	
Viabilisation rue du Crêt, routes	66 616.75	
Rue du Lion d'Or, rue du Pont, routes et éclairage public EC	34 842.00	
Réfection du pont de la Gérine EC	358 879.35	
Route de Champoz, conduites EC	238 234.39	
Viabilisation rue du Crêt, conduites	9 816.99	
Grand-Rue (Pont de la Gérine --> Giratoire) EC	244 739.43	
Réfection du système UV réservoir inférieur, Malleray EC	36 062.39	
Chemin du Haut, conduites EC	17 163.14	
Route de Champoz, canalisations EC	222 181.28	
Viabilisation rue du Crêt, canalisations	17 655.99	



Investissements 2020	Dépenses	Recettes
PAE Espace Birse EC	336 376.55	883 286.65
Ruisseau des Rôsis (Pontenet) EC	14 523.65	
Subventions cantonales PAE ruisseau de Champoz		21 540.00
PAL Valbirse EC	23 619.15	
Totaux	1 854 709.56	904 826.65
Investissements nets	949 882.91	

**Le conseil communal de Valbirse
vous recommande l'approbation des
comptes 2020**

**Merci de votre attention
Avez-vous des questions ?**

